

# **PARTIE B**

---

## **OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

## NOTA :

Les objectifs de développement durable sont présentés ci-après sous forme de tableaux. Chacune des thématiques abordées est identifiée par un code couleur. Ces codes couleurs communs aux parties B, C et D du Docob permettent de créer le lien indispensable entre les enjeux, les objectifs et les actions concrètes de gestion qui s'y rattachent. Ces codes seront notamment identifiables au niveau des cahiers des charges applicables aux contrats Natura 2000 (voir le fascicule spécifique aux cahiers des charges).

	<b>Habitats ouverts à vocation agricole et pastorale</b>
	<b>Habitats des milieux humides et aquatiques</b>
	<b>Habitats forestiers et rupestres</b>
	<b>Actions transversales</b>

**TABLEAU 9 : OBJECTIFS LIES AUX HABITATS OUVERTS (A VOCATION AGRICOLE ET PASTORALE)**

Enjeux / Objectifs de développement durable <i>(classés dans l'ordre de priorité)</i>	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire (générique) concernés ou potentiellement concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Types de mesures envisagés
<b>A - Préserver les milieux ouverts à vocation agricole ou pastorale et l'intégrité de leurs habitats d'intérêt communautaire</b>	<b>1 - Maintenir des pratiques de fauche favorables à la diversité biologique des prairies de fauche</b>	6520 : Prairie de fauche de montagne 6210 : Mésobromion fauché 6410 : Prairie para tourbeuse à molinie 7230 : Bas marais alcalin	Cuivré de la bistorte, Damier de la succise + <i>Milan noir,</i> <i>Milan royal,</i> <i>Busard Saint Martin,</i> <i>Alouette lulu</i> <i>Pie grièche écorcheur</i> <i>Tarier des près,</i>  + <i>chiroptères</i>	Agriculture	MAE T
	<b>2 - Préserver des habitats agro-pastoraux en conditions sèches</b> Réouverture et Maintien de l'ouverture par fauche ou pâturage	6110* : Pelouses pionnières des dalles calcaires montagnardes 6210(*) : Pelouses sèches et à faciès d'embroussaillage sur calcaire 6230 : Pelouses acidiphiles pâturées montagnardes	<i>Busard Saint Martin,</i> <i>Alouette lulu</i> <i>Pie grièche écorcheur</i> <i>Tarier des près,</i>  + <i>chiroptères</i>		MAE T Contrats Natura 2000 (hors SAU) Charte Natura 2000
	<b>3 - Favoriser les pratiques de pâturage extensives sur et à proximité des zones humides et milieux aquatiques</b>	6410 : Prairies para tourbeuses 6430 : Mégaphorbiaies 7230 : Bas marais alcalin	Cuivré de la bistorte, Damier de la succise Chabot Ecrevisse pieds blancs		MAE T

**TABEAU 10 : OBJECTIFS LIES AUX MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES**

Enjeux / Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés ou potentiellement concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Types de mesures envisagés
<b>B - Préserver voire améliorer le fonctionnement hydrologique des zones humides</b>	<b>1 - Supprimer les atteintes éventuelles à l'intégrité hydrologique des zones humides</b>  <i>Rappel : les actions de suppression des atteintes à l'intégrité hydrologique des zones humides comme le drainage par exemple concerneront particulièrement les zones sans intérêt économique, agricole (hors SAU) ou sylvicole.</i>	6410 : Prairies para tourbeuses 6430 : Mégaphorbiaies 7110* : Tourbières hautes actives 7120 : Tourbières hautes actives dégradées 7140 : Tourbière de transition et tremblants 7230 : Bas marais alcalin 91D0* : Tourbières boisées	Cuivré de la bistorte, Damier de la succise Chabot Ecrevisse pieds blancs  Hypne brillante		Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000, autres financements
	<b>2 - Réouvrir de milieux humides / Lutter contre la fermeture des milieux humides</b>	6410 : Prairies para tourbeuses 6430 : Mégaphorbiaies 7110* : Tourbières hautes actives 7120 : Tourbières hautes actives dégradées 7140 : Tourbière de transition et tremblants 7230 : Bas marais alcalin 91D0* : Tourbières boisées	Damier de la succise Cuivré de la bistorte, Hypne brillante	Agriculture / sylviculture	Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000, autres financements
	<b>2 - Maintenir l'ouverture des milieux humides (non agricoles)</b>	6410 : Prairies para tourbeuses 6430 : Mégaphorbiaies 7230 : Bas marais alcalin		Agriculture / sylviculture	Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000, autres financements
<b>3 - Diversifier et enrichir les milieux humides du site</b>	6410 : Prairies para tourbeuses 6430 : Mégaphorbiaies 7110* : Tourbières hautes actives 7120 : Tourbières hautes actives dégradées 7140 : Tourbière de transition et tremblants 7230 : Bas marais alcalin 91D0* : Tourbières boisées	Agriculture / sylviculture		Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000, autres financements	

## **TABLEAU 10 (BIS) : OBJECTIFS LIES AUX MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES**

Enjeux / Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés ou potentiellement concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Types de mesures envisagés
<b>D - Préserver voire améliorer la qualité des eaux</b>	<b>1 - Supprimer les sources potentielles de pollution</b>	3220 : Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	Chabot Ecrevisse pieds blancs	Agriculture / sylviculture	Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000, autres financements
	<b>2 - Gérer les linéaires de ripisylves et les forêts alluviales</b>	3220 : Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée 91 E0-5* - Frênaies-éablaies des rivières à eaux vives sur calcaires 91 E0-11* - Aulnaies à hautes herbes	Lynx + Gélinotte des bois, Pic noir		Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000, autres financements



*Ripisylves : Frênaies-éablaies en bord de Saine (ONF)*



*Poutin, vue de la combe en direction des Planches en Montagne*

**TABLEAU 11 : OBJECTIFS LIES AUX HABITATS FORESTIERS ET RUPESTRES**

Enjeux / Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels et actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés ou potentiellement concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Types de mesures envisagés
E – Maintenir des habitats forestiers en bon état de conservation / Préservation des habitats forestiers remarquables	<p><b>1 – Gérer et conserver des milieux forestiers remarquables : Forêts de pente, Tourbières boisées, Pessières sur lapiaz</b></p> <p>- cahiers des charges forestiers correspondant</p>	<p><b>9180-4*</b> - Erabraies à scolopendre et lunaire des pentes froides à éboulis grossiers</p> <p><b>9180-11*</b> - Tillaies à érables sycomores et plane du nord est de la France</p> <p><b>9410-1</b> - Pessières à Doradille de lapiaz ou éboulis calcaires</p> <p><b>91D0*</b> : Tourbières boisées</p>	<p>Lynx + Gélinotte des bois, Grand tétras, Chouette de Tengmalm, Chouette Chevêchette, Pic noir, ...</p>	Sylviculture	Contrats Natura 2000 : cahier des charges forestiers Charte Natura 2000
	<p><b>2 – Gérer les hêtraies et hêtraies-sapinières</b> (« en bon père de famille »)</p> <p>- cahiers des charges forestiers correspondant</p>	<p><b>9130</b> - Hêtraies-sapinières de l'<i>Asperulo-Fagium</i></p> <p><b>9150</b> - Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i></p>	<p>Lynx + Gélinotte des bois, Grand tétras, Chouette de Tengmalm, Chouette Chevêchette, Pic noir, ...</p>	Sylviculture	Contrats Natura 2000 : cahier des charges forestiers Charte Natura 2000
F- Tendre vers une gestion des milieux forestiers favorable aux tétraonidés	<p><b>1 – Maintenir voire restaurer des milieux favorables aux tétraonidés</b></p> <p>- choix parmi le pool de cahiers des charges forestiers selon les orientations au cas par cas</p> <p><i>NB : Dans ce cadre, on veillera particulièrement à l'adaptation et la mise en cohérence des recommandations et orientations suivantes pour la gélinotte des bois :</i></p> <p>- fiches techniques du Life tétraonidés particulièrement les Fiches 3 et 5 bis (Pessière à érables traitée en futaie jardinée et hêtraie sapinière à hêtraie pessière traitée en futaie jardinée) voire les fiches 1 et 4 (pré bois et pessière sur lapiaz)</p> <p>- orientations habitats des ORGFH (code H 01 et H 02 notamment)</p> <p>- voir aussi le Plan d'aménagement de la forêt indivise du Paradis</p>	Tous les habitats forestiers du site	Gélinotte des bois, Grand tétras	Sylviculture	Contrats Natura 2000 : cahier des charges forestiers Charte Natura 2000
G- Maintien des habitats rupestres en bon état de conservation	<p><b>1 – Maintenir l'ouverture des milieux rupestres</b></p> <p>- Conservation des zones d'éboulis pierriers et lapiaz</p>	<p><b>8120</b> - Eboulis calcaires et schistes calcaires des étages montagnards à alpin</p> <p><b>8210</b> - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</p>	<p>Lynx + Gélinotte des bois, Faucon pèlerin, ...</p>	Sylviculture, tourisme	Contrats Natura 2000 Charte Natura 2000
	<p><b>2 – Maîtriser la fréquentation</b></p> <p>à définir et préciser le cas échéant</p> <p><i>NB : Un APPB « faune rupestre » limite les conditions d'accès et d'utilisation des zones de falaises sur les secteurs stratégiques cartographiés.</i></p>	<p><b>6210</b> - Pelouses calcicoles subatlantiques des mésoclimats froids de l'est</p> <p><b>8120</b> - Eboulis calcaires et schistes calcaires des étages montagnards à alpin</p> <p><b>8210</b> - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</p>	Faucon pèlerin	Ensemble des activités / Tourisme, loisirs	A définir, Contrats Natura 2000

## **TABLEAU 11 (TER) : OBJECTIFS LIES AUX HABITATS FORESTIERS ET RUPESTRES**

Enjeux / Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels et actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés ou potentiellement concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Types de mesures envisagés
<b>H– Restaurer les habitats forestiers à orientations écologiques et paysagères</b>	<b>1 – Restaurer certains habitats d'intérêt communautaire par suppression de plantations</b>	Habitats des milieux ouverts alentours notamment 6520 : Prairie de fauche de montagne 6210(*) : Pelouses sèches et à faciès d'embroussaillage sur calcaire 6410 : Prairie para tourbeuse à molinie	Espèces d'intérêt communautaire des milieux ouverts	Agriculture, sylviculture	Contrats Natura 2000
	<b>2 – Tendre vers l'irrégularisation du peuplement des futaies régulières résineuses (restauration par éclaircies)</b> - cahiers des charges forestiers correspondant (à définir)  <i>NB : Cette action fait directement référence aux travaux en cours sur la forêt indivise du Paradis. Se référer à l'aménagement de la forêt.</i>	Habitats forestiers aux alentours des plantations résineuses en futaie régulière	Lynx + Gélinotte des bois, Grand tétras, Chouette de Tengmalm, Chouette Chevêchette, Pic noir, ... /	Sylviculture	Contrats Natura 2000 : cahiers des charges forestiers



*Eboulis et pelouses marseuses des Arboux – Foncine le Haut*



*Plantations résineuses des Entrecôtes depuis le Bulay*

**TABLEAU 12 : OBJECTIFS LIES AUX ACTIONS TRANSVERSALES**

Enjeux / Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels et actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Financement
<p><b>I - Favoriser l'opérationnalité et la mise en œuvre du DOCOB</b></p>	<p><b>1 – Proposer l'intégration du site au titre de la Directive Oiseaux</b></p> <p>- Inventaire et état des lieux des populations aviaires d'intérêt patrimoniales inscrites à la DO</p>	<p>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire</p>	<p>Une dizaine d'espèces de la Directive Oiseaux sont fréquemment observées : gélinotte des bois, grand tétras, chouette chevêche, chouette de Tengmalm, pic noir, pie grièche écorcheur, alouette lulu, faucon pèlerin, bondrée apivore, milan noir, milan royal, busard Saint-martin, autour des palombes, ...</p>	<p>Ensembles des activités</p>	<p>État (MEEDDAT), UE (FEADER), ...</p>
	<p><b>2 - Proposition de rattachement au site des autres zones de la commune de Foncine le Bas désignées en SIC.</b></p> <p><i>Les secteurs du Lac à la Dame et zones humides connexes, de la Grange à l'Olive (zones humides, pelouses sèches, prairies de fauche), et de la Gypserie (pelouses sèches) sont proposés au rattachement du site Natura 2000 d'Entrecôtes du milieu à la demande des élus de la commune de Foncine le Bas. Cette zone déjà désignée en SIC est actuellement rattachée au site Natura 2000 du Grandvaux (inventaire et cartographie des habitats naturels réalisée en 2007)</i></p>	<p>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire des zones à intégrer :</p> <p>Mosaïque de pelouses sèches, prairies de fauche, de zones humides, de ruisseaux et d'eau libre (Lac à la Dame)</p>	<p><u>Habitats naturels concernés :</u> 6520 : Prairie de fauche de montagne 6210 : Mésobromion fauché 6410 : Prairie para tourbeuse à 6430 : Mégaphorbiaies 7110*: Tourbières hautes actives 7230 : Bas marais alcalin</p>	<p>Ensembles des activités</p>	
	<p><b>3 - Travaux d'ajustement et de calage du périmètre Natura 2000</b></p> <p><i>La bonne mise en œuvre du dispositif Natura 2000 passe par la redéfinition de limites cohérentes de site. Ces limites devront s'appuyer sur des support physiques facilement identifiables (routes, chemins, cours d'eau, falaises) voire des limites parcellaires (îlots de culture). Ces ajustements faciliteront la contractualisation aussi bien des parcelles agricoles que non agricoles ou forestière. Un premier travail sur ce thème a déjà eu lieu avec les élus des 4 communes concernées en 2007.</i></p> <p>- Inventaire et cartographie des habitats sur les surfaces étendues</p>	<p>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire à inventorier</p>	<p>Ensemble des espèces de l'annexe II de la DHFF du site ainsi que les espèces de la Directive Oiseaux susceptibles d'être présentes sur ces zones</p>	<p>Ensembles des activités</p>	

**TABLEAU 12 (2) : OBJECTIFS LIES AUX ACTIONS TRANSVERSALES**

Enjeux / Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels et actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Financement
<b>I - Favoriser l'opérationnalité et la mise en œuvre du DOCOB</b>	<p><b>4 – Identifier le parcellaire</b></p> <p><i>L'objectif sera de répertorier l'ensemble des parcelles cadastrales du site afin de faciliter les démarches d'animation auprès des propriétaires et / ou ayant droit en particulier pour les Chartes et Contrats Natura 2000</i></p> <p><i>(La connaissance de la situation des parcelles pourra contribuer à une hiérarchisation des actions à mener (coupler par exemple avec l'intérêt des habitats naturels et leur état de conservation))</i></p> <p>- Inventaire des parcelles cadastrales dans le périmètre (SIG, cadastre numérisé, voire appui de structure tel que le CRPF via les ASA de desserte)</p>	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire du site	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire du site	Ensembles des activités	État (MEEDDAT), UE (FEADER),
<b>J - Mettre en œuvre le Document d'objectifs</b>	<b>1 - Elaborer d'une Charte Natura 2000</b> inspirée du cadrage régional et conforme aux préconisations du document d'objectifs et aux bonnes pratiques de gestion en milieux naturels...	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire du site	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire du site	Ensembles des activités	État (MEEDDAT), UE (FEADER),
	<b>2 - Animation</b> visant la mise en œuvre des actions du document d'objectifs sur les milieux ouverts à vocation agricole et pastorale <b>via les MAE T</b>	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Agriculture	État (MEEDDAT), UE (FEADER),
	<b>3 - Animation</b> visant la mise en œuvre des actions inscrites au document d'objectifs sur les pelouses sèches, les zones humides et les milieux forestiers <b>via les Contrats Natura 2000</b>	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Agriculture, sylviculture	État (MEEDDAT), UE (FEADER),
	<b>4 - Animation</b> visant l'application de bonnes pratiques de gestion sur les propriétés en Natura 2000 <b>via la Charte Natura 2000</b>	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire (en particulier en forêt)	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Ensembles des activités	État (MEEDDAT), UE (FEADER),
<b>K - Améliorer la connaissance générale du patrimoine naturel du site</b>	<p><b>1 – Réaliser un état de lieux des habitats, taxons et espèces méconnus ou pas inventoriés sur le site</b></p> <p>- Inventaire et état des lieux des populations des espèces de chiroptères d'intérêt patrimonial inscrites en annexe de la DHFF</p> <p>- Inventaire des cavités et grottes et milieux souterrains du site (susceptibles d'accueillir des populations de chiroptères)</p> <p>- Compléter l'inventaire entomologique</p>	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Damier de la succise Cuivré de la bistorte et autres espèces patrimoniales (azuré du serpolet, azuré de la croisette, apollon, ...) Chiroptères d'intérêt communautaire	Ensembles des activités, recherche	État (MEEDDAT), UE (FEADER), Collectivités territoriales,...

**TABLEAU 12 (3) : OBJECTIFS LIES AUX ACTIONS TRANSVERSALES**

Enjeux / Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels et actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Financement
L - Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux naturels (dans le cadre d'une gestion effective)	<b>1 - Etudier la faisabilité de certaines actions de gestion</b> <i>Les actions touchant aux zones humides sont particulièrement concernées.</i>	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire en particulier les milieux humides	Damier de la succise Cuivré de la bistorte et autres espèces patrimoniales (azuré du serpolet, azuré de la croisette, apollon, ...)	Ensembles des activités, recherche	État (MEEDDAT), UE (FEADER), Collectivités territoriales,...
	<b>2 - Instaurer un suivi hydrologique des milieux humides (type piézomètre)</b>				
M - Evaluer les actions de gestion	<b>1 - Instaurer un suivi des espèces et habitats d'intérêt communautaire</b> Suivi de l'entomofaune patrimoniale du site <i>Remarque :</i> <i>Sur certaines espèces déterminantes sur un site Natura 2000 (comme peuvent l'être ici le damier de la succise ou le cuivré de la bistorte figurant en Annexe de la Directive Habitats), des études devraient être réalisées plus régulièrement. Sans suivi, il est aléatoire d'orienter spécifiquement les travaux de gestion sur ces espèces.</i>	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire en particulier les milieux humides	Cuivré de la bistorte, Damier de la succise	Ensembles des activités	État (MEEDDAT), UE (FEADER), Collectivités territoriales,...
	<b>2 - Instaurer un suivi sur les habitats d'intérêt communautaire</b> Par exemple : suivi hydrologique en zones humides (piézomètres)				
N - Sensibiliser à la préservation (voire à la gestion) des milieux naturels et des espèces	<b>1 - Mettre en place un programme d'animations spécifiques auprès des différents publics (n°42 et 44) :</b> vulgarisation technique auprès des socio professionnels et techniciens, animation auprès des habitants, scolaires, touristes, ...	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Ensembles des activités	État (MEEDDAT), UE (FEADER), Collectivités territoriales,...
	<b>2 - Réaliser des outils de communication</b> (grand public, scolaires, spécialisé, ...)				
	<b>3 - Relation avec les acteurs du tourisme (OT)</b>	/	/	Activités touristiques	

**TABEAU 12 (TER) : OBJECTIFS LIES AUX ACTIONS TRANSVERSALES**

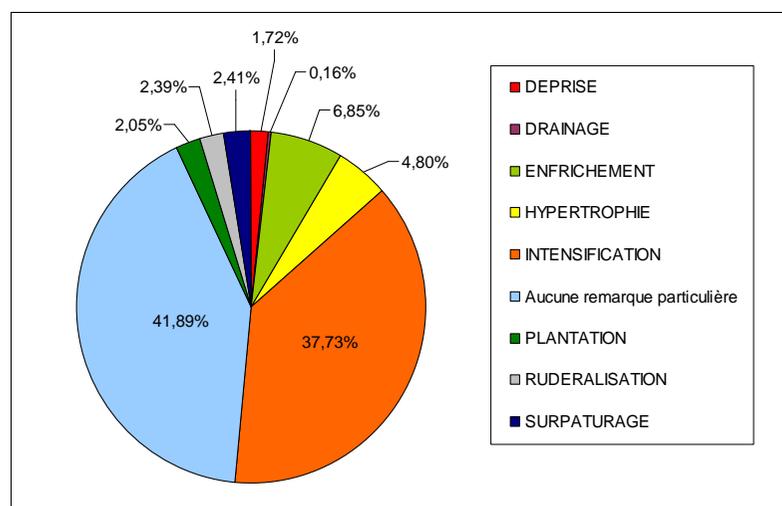
Enjeux / Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels et actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Financement
<p><b>O - Maîtriser les futurs projets susceptibles d'affecter durablement les milieux</b></p>	<p><b>1 - Prendre en compte les enjeux environnementaux dans les projets d'aménagements</b> Veiller à ce que les projets ne portent pas atteintes aux habitats et espèces d'intérêt communautaire du site et aux alentours immédiat <b>via les études d'incidence Natura 2000</b></p> <p><b>2 - Rechercher la maîtrise foncière (à défaut maîtrise d'usage) des zones les plus sensibles comme les zones humides</b></p> <p><b>3 - Intégrer des politiques de préservation des milieux naturels dans les documents d'urbanisme (notamment les zones humides) (n°43)</b></p>	<p>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire (en particulier les zones humides)</p>	<p>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</p>	<p>Ensembles des activités</p>	
<p><b>P – Mettre en cohérence des politiques locales, programmes d'actions et réglementations en vigueur du site avec Natura 2000</b></p> <p>(A préciser)</p>	<p><i><b>NB:</b> On s'attachera ici à la mise en cohérence des politiques réglementaires et contractuelles en lien avec le patrimoine naturel et de leur relation potentielle avec la politique Natura 2000. Ce rôle de « veille » ne relève que partiellement de la structure animatrice. La liste ci-dessous est indicative et non exhaustive...</i></p> <p><b>Veiller à la cohérence de l'ensemble des politiques et actions, par exemple</b></p> <p><b>Réglementations :</b></p> <p><b>Police de l'environnement</b> (ONCFS, ONEMA)</p> <p><b>Réglementations des accès aux chemins et pistes forestières</b> (tendre vers la clarification d'un plan de circulation sur les chemins et pistes du site Natura 2000)</p> <p><b>APPB</b> oiseaux rupestres et écrevisses à pieds blancs : respect des réglementations en vigueur, incidences travaux, ...</p> <p><b>Réserve de chasse de la Forêt du Paradis</b> (plan de gestion ?, réglementation, ...)</p> <p><b>Site classé de la Haute Vallée de la Saine</b> (respect réglementation en vigueur, travaux, étude d'incidence, ...)</p> <p>...</p> <p><b>Politiques contractuelles et programmes d'actions :</b></p> <p><b>Gestion des eaux sur les bassins Saine Lemme</b> : travaux du programme d'actions du PNRHJ sur la restauration des cours d'eau...</p> <p><b>ORGFH</b> : cohérence et rapprochement entre les orientations des ORGFH et les objectifs Natura (notamment pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire).</p>	<p>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire (en particulier les zones humides)</p>	<p>Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</p>	<p>Ensembles des activités</p>	<p>État (MEEDDAT), UE (FEADER), Collectivités territoriales,...</p>

## Synthèse des tableaux de classification des enjeux et objectifs opérationnels

Rappel : Les grands enjeux du site Natura 2000 d'Entrecôtes du milieu se déclinent en 4 grandes thématiques :

	<b>Habitats ouverts à vocation agricole et pastorale</b>	→ A
	<b>Habitats des milieux humides et aquatiques</b>	→ B à D
	<b>Habitats forestiers et rupestres</b>	→ E à H
	<b>Objectifs liés aux actions transversales</b>	→ I à P

### ○ Objectifs liés aux milieux ouverts (à vocation agricole et pastorale)



Principales atteintes constatées sur les habitats naturels ouverts

La préservation des habitats des milieux naturels ouverts représente l'enjeu majeur du site Natura 2000 d'Entrecôtes du Milieu.

Les habitats d'intérêt communautaire et ou prioritaire représentent 56 % des zones ouvertes. Les milieux particulièrement visés par cet objectif sont les prairies de fauche de montagne, les pelouses sèches ainsi que les habitats naturels connexes et riverains tels que les pelouses pionnières des dalles, les prairies acidiphiles pour les zones sèches et les bas marais, les prairies à molinie voire les mégaphorbiaies pour les zones humides.

Ces milieux ont la plupart du temps une vocation agricole et sont majoritairement issus de pratiques anciennes de gestion extensive : fertilisation faible voire nulle, fauche semi tardive à tardive, chargement de pâturage faible à modérée.

Ces pratiques sont compatibles avec le maintien d'un état de conservation des habitats satisfaisant (bien que contrasté pour les prairies de fauche).

Ces parcelles étant parfaitement intégrées aux systèmes d'exploitation, les agriculteurs locaux ont donc une responsabilité dans la préservation de « l'héritage écologique » de certains habitats naturels.

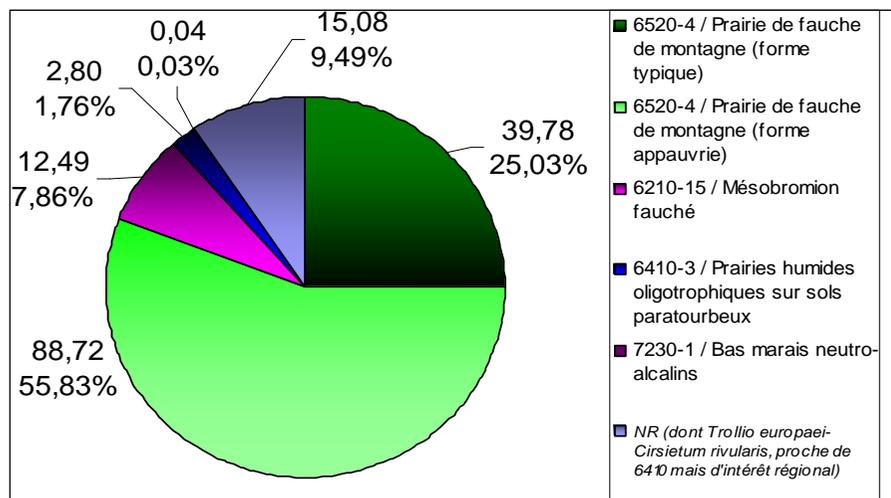
L'agriculture tiendra ici un rôle prépondérant dans la conservation de certains habitats. La préservation de l'intégrité des habitats naturels d'intérêt communautaire dépendra de la pérennisation des bonnes pratiques de gestion via la mise en œuvre mesures agri-environnementales territorialisées (MAE T) ou bien des actions de restauration puis de gestion de milieu dans le cadre de contrats Natura 2000 (hors contexte agricole donc hors SAU) pour les quelques parcelles abandonnées sans vocation agricole.

#### ➤ Les prairies fauchées / mesure « prairies fleuries »

La fauche est une pratique largement répandue le site d'Entrecôtes du milieu. Les habitats naturels répertoriés strictement fauchés représentent 158 ha (30 % des milieux ouverts, les milieux fauchés et pâturés 201 ha).

Les habitats naturels inventoriés à travers cette pratique sont :

- les prairies de fauche de montagne dont la forme typique est spécifique aux prairies fauchées montagnardes du Jura et des Alpes du Nord (la forme appauvrie correspond à une dégradation de la qualité de l'habitat notamment dû à une intensification des pratiques : fertilisation, fauche précoce),
- les pelouses sèches mésophiles fauchées à sainfoin et brome dressé,
- les prairies paratourbeuses fauchées,
- les milieux riverains aux prairies de fauche humides comme les prairies à cirse des ruisseaux et trolle d'Europe (voisin du groupement des prairies paratourbeuses reconnus d'intérêt communautaire).



#### Représentativité des habitats naturels strictement fauchés

Les prairies fauchées subissent cependant des influences qui se révèlent néfastes pour leur sauvegarde ; perte de typicité et de richesse floristique globale due à l'augmentation de la fertilisation, avancement des dates de fauche, plantations artificielles, conséquence d'une déprise ancienne, menacent les prairies de fauche typique (Le Paradis) par ombrage et acidification des sols alentours.

Le maintien des pratiques de fauche favorables à la diversité biologique constitue un enjeu de première importance. Cet objectif opérationnel se traduira notamment par la mise en œuvre d'une MAE T spécifique appelée « Maintien de la biodiversité des prairies de fauche » ou MAE « Prairie fleurie ».



*Prairie de fauche de montagne Les Abattois, Champs montant – Chauv des Crotenay*



*Prairie paratourbeuse fauchée – Entrecôtes*

### Zoom sur la MAE T « Prairie fleurie »

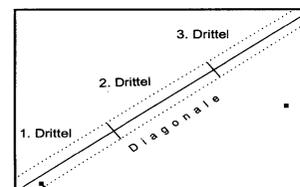
Il s'agit d'une mesure innovante car basée pour la première fois en France sur une obligation de résultat écologique et non sur une obligation de moyens. Le Parc naturel régional du Haut Jura est notamment pilote de cette action au niveau national avec les Parcs naturels régionaux Rhônalpins du Massif des Bauges et du Vercors. Cette MAE expérimentale est inspirée du dispositif allemand MEKA mis en œuvre ces dernières années dans la province du Baden Württemberg.

Cette mesure offre à l'agriculteur une certaine souplesse d'utilisation de ses prairies tant au niveau des pratiques de fertilisation (pas de limites de fertilisation chiffrée) qu'au niveau des dates de fauche (pas de dates de coupe imposées), tout en le responsabilisant sur le respect et la bonne conservation de la diversité de la flore sachant qu'une intensification des pratiques de fauche et de fertilisation modifient radicalement la composition floristique des prairies (certains habitats sont malgré tout tolérants à une faible fertilisation organique comme les prairies de fauche de montagne, code 6520 notamment).

Le contrôle de cette action s'effectue sur le terrain d'une manière originale par la recherche la présence d'espèces indicatrices. Il s'agit concrètement de traverser la parcelle le long d'une diagonale d'une largeur d'environ 4 m pour juger de la présence d'au moins 4 plantes sur chaque tiers de la diagonale parmi une liste d'une vingtaine d'espèces indicatrices représentative de la qualité du milieu. On exclura de l'observation une bande de 3 mètres au bord des parcelles.

Une animation de terrain et un conseil agri-environnemental spécifique à cette action permettront aux agriculteurs de souscrire sur des parcelles ciblées.

### Liste des espèces indicatrices retenues pour la MAE T «Prairies fleuries» (FC\_XX\_00\_PFI)



→ 3 relevés seront effectués le long de la diagonale d'une parcelle ou d'un îlot de culture (soit 1 par tiers)

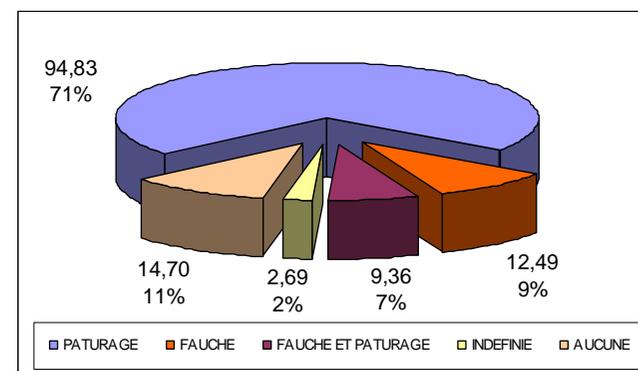
→ Présence d'au moins 4 plantes indicatrices de la qualité écologique des prairies naturelles par tronçon parmi la liste ci -contre :



### Habitats agro-pastoraux en condition sèche :

Sept groupements des habitats agro-pastoraux secs sont représentés sur le site (5 des pelouses sèches calcaires, un groupement floristique des dalles calcaires présent en mosaïque et un groupement des pelouses acidiphiles) pour plus de 133 ha. Ces groupements ont une large vocation pastorale puisque 71 % sont pâturés (9 % représente le mésobromion fauché voir § précédent, les pelouses sans aucune gestion sont notamment des pelouses à tendances marneuses particulièrement pentues).

Ces milieux sont en bon à excellent état de conservation (70 %) mais subissent une colonisation partielle par les ligneux (pour 25 % de la surface de ces habitats), une hypertrophie (28 %) et les plantations (3,77 ha). Les cas de déprise et d'abandon restent relativement isolés. L'embroussaillage constaté est donc relatif. Ces atteintes ne constituent pour autant pas des menaces pour la pérennité des habitats à moyen terme.



L'embroussaillage, une atteinte aux pelouses sèches à relativiser...

Des chercheurs du laboratoire d'écologie animale de l'université de Besançon ont démontré que la diversité biologique maximale était obtenue dans des pelouses embroussaillées sur environ 50% de leur surface, mais que le maxima de richesse patrimoniale était obtenu dans des milieux encore très ouverts. Le juste milieu pourrait donc se situer vers un milieu très ouvert comportant quelques buissons disposés par agrégats. Le taux d'embroussaillage idéal serait alors de 15 à 20 % de la surface, mais pour certaines espèces comme l'apollon, ce taux de fermeture ne doit par contre pas dépasser 10% sur les pelouses en mosaïque avec des dalles calcaires.

Les actions relatives à la « préservation des habitats agro-pastoraux en conditions sèches » sont différenciées en fonction du contexte et de la situation des parcelles (tableau ci-dessous). Les mesures de restauration et d'entretien de pelouses se trouveront ainsi en contexte agricole et hors contexte agricole. Sur le site, les cahiers des charges de restauration pourront notamment s'appliquer sur les zones spécifiques des pelouses marneuses, hors contexte agricole (les Arboux, source de la Saine).

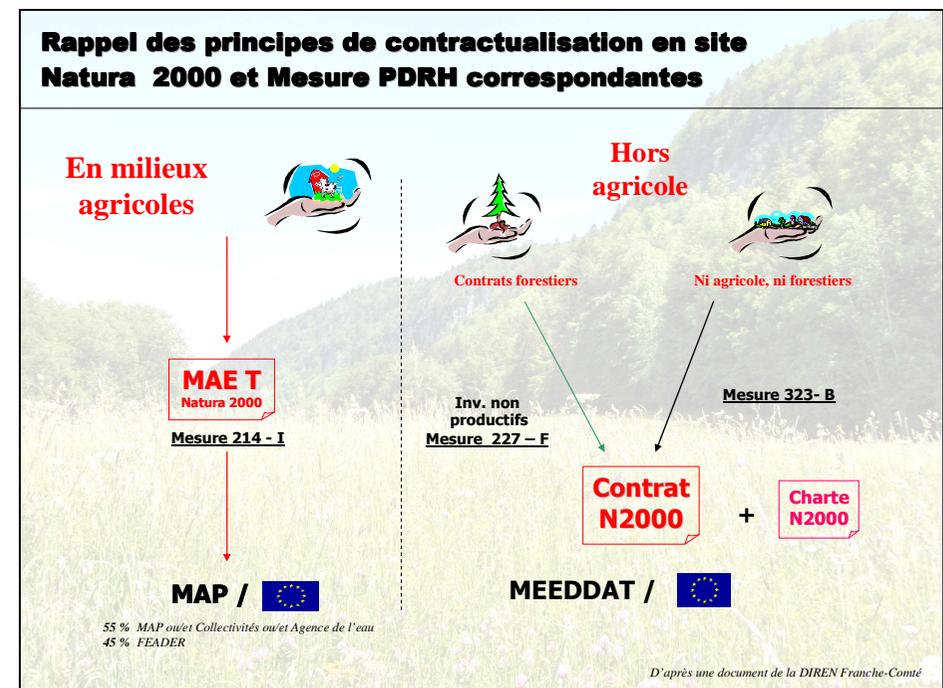
Principes de contractualisation Natura 2000

Parcelle	Entretien courant	Restauration
En surface agricole (en SAU)	<b>MAE T</b> « gestion extensive des pelouses » (2 niveaux pour pâturage individuel et collectif)	<b>MAE T</b> « Réouverture de pelouses embroussaillées »
Hors surface agricole (hors SAU) (possibilité d'intégrer la SAU par extension ou création d'îlot)	<b>Contrat Natura 2000</b> - Entretien par la fauche - Gestion par pâturage extensif	<b>Contrat Natura 2000</b> - réouverture de pelouses embroussaillées

Remarques :

1- Les exemples de notices mesure et de territoire proposées pour la contractualisation MAE T 2008 sont en annexe.

2- L'exception locale des « Pâquiers » (pâturage collectif de 3 ou 4 éleveurs sur milieux secs et près bois) devrait trouver sa traduction dans une MAE T « gestion extensives des pelouses » spécifique aux formes collectives de pâturage.



Concernant les opérations de restauration de pelouses sèches embroussaillées en terrains mécanisables, les travaux lourds type pelleteuse et casse caillou sont à éviter. L'utilisation du casse caillou à grande échelle est considérée comme une modification radicale du milieu (voire une destruction pure et simple). De plus, son usage reste la plupart du temps associé à une évolution des pratiques (tendance à une augmentation de la fertilisation et à un chargement de pâturage plus élevé) qui conduit à une banalisation de la végétation et à la perte des caractéristiques floristiques de l'habitat naturel. Ceci participe dans le même temps à une perte de diversité de l'entomofaune dont certaines espèces sont emblématiques comme l'apollon, l'azuré du serpolet ou l'azuré de la croissette pour lesquelles la préservation de leur habitat est directement liés aux pratiques agricoles qui ont cours.

Il est donc important de réfléchir à des techniques alternatives ou des combinaisons d'interventions possibles pour palier ce type d'opérations lourdes de restauration. Des expérimentations concluantes ont par exemple été menées sur un site expérimental du Haut Doubs combinant une action de dessouchage à la débuissonneuse (pince hydraulique montée sur un tracto-pelle) et d'utilisation du casse caillou de façon très localisée sur les zones de dessouchage. Dans la même logique, une réflexion a été menée en 2005 sur des actions d'amélioration et une réorganisation pastorale sur le Bayard dans le cadre d'une étude par des étudiants en BTS de Levier.

Une approche pragmatique devra prévaloir dans l'ensemble des interventions liées à la restauration de pelouses sèches. Toute action de restauration devra nécessairement être suivie d'une action de gestion par la fauche ou le pâturage. Concernant les zones pâturées abandonnées ou sous utilisées, des techniques alternatives de pâturage mixte (bovins/équins) avec des chevaux rustiques de type konik polski (chevaux spécialisés dans l'entretien des espaces naturels, bons débroussailliers) pourront être développées localement sur des parcelles non entretenues ou éventuellement en cas de sous pâturage avéré. Le Parc mène actuellement une expérimentation et une réflexion en ce sens.



Travaux lourds d'amélioration pastorale : à éviter



Pelouses marneuses, les Arboux – Foncine le Haut



Pelouses sèches sur corniches (gorge de la Saine)



Pâturage de konik polski sous la Chapelle Saint Roch – Foncine le Ht

#### Prairies humides pâturées :

La contractualisation sur les prairies humides pâturées sera un enjeu très ponctuel sur le site. Les prairies humides exploitées par pâturage sont en effet très marginales sur le site. (2,58 ha de bas marais alcalin situés aux Cressets, commune de Chaux des Crotenay). Cependant certaines surfaces situées à proximité d'îlots existants (Entrecôtes du milieu, la Loye) pourraient retrouver à terme une vocation agricole via un engagement en MAE T selon un cahier des charges spécifique. Bien que restreintes ces surfaces ont localement un intérêt important.



Bas marais alcalin des Cressets – Chaux des Crotenay

Une action de limitation des sources potentielles de pollution organique comme la mise en place de pompe de prairies pour l'abreuvement du bétail pourrait être expérimentée via un cahier des charges spécifique.

## **○ Objectifs liés aux habitats humides et aquatiques**



Les zones humides de la Loye sur Chaux des Crotenay, la tourbière d'Entrecôtes ainsi que les ripisylves (linéaires) et forêt alluviales des cours d'eau de la Saine et de Lemme sont les milieux visés par les différents objectifs.

Les linéaires de ripisylves et les forêts alluviales de la Saine et de la Lemme seront concernés par l'enjeu « préserver voire améliorer la qualité des eaux ». Ces habitats de taille réduite (6,35 ha de zones répertoriées) représentent un intérêt considérable puisque d'intérêt prioritaire au titre de la Directive Habitats. L'état de conservation est globalement bon et localement les atteintes se résument aux problématiques de tassement de sol et aux fortes coupes. Rappelons que deux des vocations de ces milieux sont la stabilisation des berges des cours d'eau et la préservation de la qualité des eaux (milieux à capacité naturelle d'épuration des eaux). Les préconisations de gestion seront d'assurer la protection des sols et garantir l'identité feuillue et spontanée des essences.

La bonne conservation de ces habitats particuliers concerne indirectement la préservation de 2 espèces d'intérêt communautaire : le chabot et l'écrevisse à pieds blancs.

Les milieux humides ouverts ne représentent que 4 % des habitats ouverts répertoriés. Pour autant l'ensemble des habitats tourbeux ou paratourbeux d'intérêt communautaire ou prioritaire de la région est représenté.

Les objectifs opérationnels prioritaires tendront à limiter les atteintes potentielles ou constatées sur l'hydraulique des zones humides (drainage, remblais et route, correction de cours d'eau). L'assèchement provoqué par le drainage ancien (pas de références récentes) favorise le développement d'une graminée sociale comme la molinie et prépare petit à petit à la colonisation de la tourbière par le saule comme sur la tourbière de la Loye. La tourbière d'Entrecôtes a subi de son côté le drainage et les extractions de tourbe ainsi que la correction de la partie amont du cours du ruisseau d'Entrecôtes (dans les années 60). Ces dégradations ont eu pour conséquence des atteintes hydrologiques, entraînant notamment, par assèchement de surface, une extension du boisement spontané.

Des actions de gestion courante permettront le maintien (fauche, mise en place d'un pâturage) voire la restauration (débroussaillage,...) des habitats tourbeux de manière générale.

Les milieux humides du site d'Entrecôtes accueillent deux espèces d'intérêt communautaire en annexe de la Directive, le cuivré de la bistorte et le damier de la succise.

La tourbière d'Entrecôtes est jugée particulièrement intéressante. La tourbière de la Loye est nettement plus pauvre de ce point de vue malgré la présence d'habitats potentiels. Pour ces deux sites, le manque d'eau libre (peu ou pas de mares ni de gouilles) est un frein à la présence d'espèces d'odonates d'intérêt patrimonial.

Dans le cadre d'une gestion conservatoire, des mesures de restauration spécifiques (débroussaillage, fauche, création dirigée de gouilles,...) sur ces habitats potentiels devraient permettre le retour de conditions favorables aux espèces d'insectes patrimoniales dont les populations restent de fait particulièrement fragiles sur le site.

## **O Objectifs liés aux milieux forestiers et rupestres**

Les zones forestières du site Natura 2000 d'Entrecôtes présentent un panel de la biodiversité des forêts montagnardes jurassiennes. Les enjeux forestiers ont été décomposés en deux grands thèmes :

- le maintien des habitats forestiers en bon état de conservation incluant la préservation des habitats forestiers remarquables (forêt de pente...)
- la gestion des milieux favorables aux tétraonidés (gélinotte des bois particulièrement).

De manière générale, pour l'ensemble des habitats forestiers aucune incompatibilité n'existe entre la vocation de production et la conservation des habitats d'intérêt communautaire. Le maintien d'une gestion en futaie jardinée ou irrégulière avec un mélange approprié d'essences feuillues en respectant l'habitat (sol) constitue le principal objectif de conservation.

Les exploitations devront se réaliser dans le respect des potentialités du milieu, les coupes à blancs à grande échelle sont notamment proscrites. Une attention particulière sera apportée aux sols des stations les plus sensibles (pentes, éboulis). Dans ce cadre, des actions de gestion spécifiques pourront être mises en œuvre. Pour l'exploitation des forêts de pentes par exemple, on privilégiera les alternatives au débardage classique comme le câblage (câble, câble mat, la traction animale).

Les contrats et chartes Natura 2000 tendront à mettre en œuvre des mesures de gestion selon des cahiers des charges à adapter aux différents contextes. Le maintien en bon état de conservation des forêts du site passera par la signature d'une Charte Natura 2000 appropriée à soumettre aux propriétaires privés et aux communes. Il s'agira là de garantir un entretien courant et respectueux des milieux forestiers sur la durée de l'engagement « en bon père de famille ». Selon les objectifs, des animations spécifiques auprès de propriétaires forestiers privés pourront être organisées dans le cadre d'un partenariat entre la structure animatrice et le CRPF.

Les tourbières boisées sont exclusivement répertoriées sur la tourbière d'Entrecôtes. Elles représentent 3.09 ha et sont en bon état de conservation. Aucune action de gestion spécifique n'est pour l'instant envisagée. Un soin particulier sera apporté à la préservation des stations d'hypne brillante, espèce de l'annexe II de la DHFF.



*Tourbière boisée, habitat prioritaire*



*Station de lycopode à rameaux annuels en tourbière boisée*



*Eboulis et falaises de la Côte Poutin*

Enfin, les forêts du site d'Entrecôtes forment des habitats privilégiés pour la gélinotte des bois (annexe I DO). Cette espèce phare fait localement l'objet d'attentions particulières (Réserve de chasse, acquisition de parcelles forestières par la collectivité). Des travaux de gestion forestiers sont orientés sur les habitats favorables sur la Forêt du Paradis. Ces opérations menées conjointement par l'ONF et la Fédération départementale des Chasseurs du Jura devraient se pérenniser dans le cadre de contrats Natura 2000 spécifiques une fois le site d'Entrecôtes désigné au titre de la Directive Oiseaux.

Concernant les milieux rupestres, globalement en bon état de conservation, les objectifs seront ponctuellement le maintien de l'ouverture (si menace de fermeture) ainsi que la maîtrise de la fréquentation sur des lieux particulièrement sensibles comme les belvédères (actions à mener en parallèle du classement en cours de la Haute Vallée de la Saine).

Enfin, la restauration d'habitats à orientation paysagère est un enjeu transversal sur le site d'Entrecôtes. On distinguera ici deux types d'intervention :

- Une action visant la restauration d'habitats naturels ouverts par des travaux de coupe de plantations artificielles en « timbre poste ».
- La restauration de plantations contiguës de parcelles forestières pour tendre vers une irrégularisation des peuplements via des travaux forestiers.

Cette dernière action sera notamment poursuivie sur la Forêt indivise du Paradis. Le premier objectif fait l'objet d'un cahier des charges spécifique. Des opérations innovantes de gestion pourraient être mise en œuvre avec les propriétaires motivés dans le cadre d'une animation spécifique.

## **O Objectifs liés aux actions transversales**

Les objectifs transversaux traduisent les actions nécessaires à la bonne mise en œuvre du Document d'objectifs. De ce point de vue, les travaux à engager en priorité seront de garantir l'opérationnalité de la mise en œuvre du Docob et d'assurer sa mise en œuvre à travers les différents outils que sont les MAE T, les contrats Natura 2000 et les Chartes Natura 2000 pour l'ensemble des milieux. Un certain nombre d'actions complémentaires touchant à l'amélioration de la connaissance, à l'évaluation des actions de gestion et à la sensibilisation et à la préservation des milieux sont proposées. Certaines d'entre elles touchant notamment les zones humides peuvent être reprises dans le cadre du PRAT (Programme Régional d'Actions en faveur des Tourbières) et font l'objet de cahiers des charges spécifiques dans ce sens.



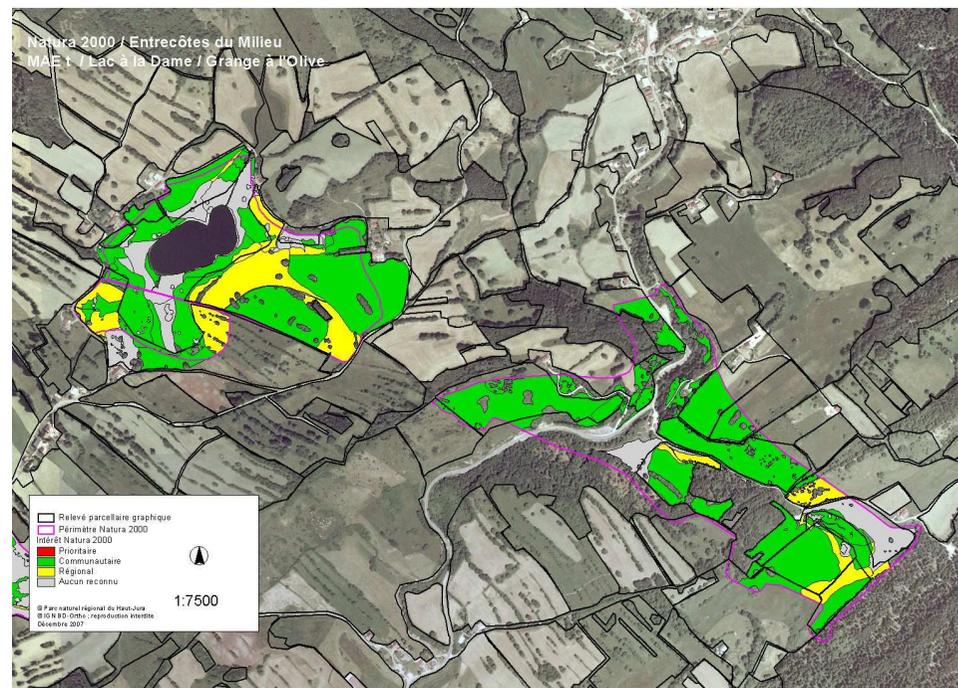
*Forêt indivise du Paradis depuis le Petit Relais*

### Zoom sur les surfaces à intégrer au périmètre du site sur Foncine le Bas

Les secteurs du Lac à la Dame et zones humides connexes, de la Grange à l'Olive, et de la Gypserie sont proposés au rattachement du site Natura 2000 d'Entrecôtes du milieu. Cette annexion se fait à la demande des élus de la commune de Foncine le Bas dans un souci de cohérence à l'échelle de leur territoire.

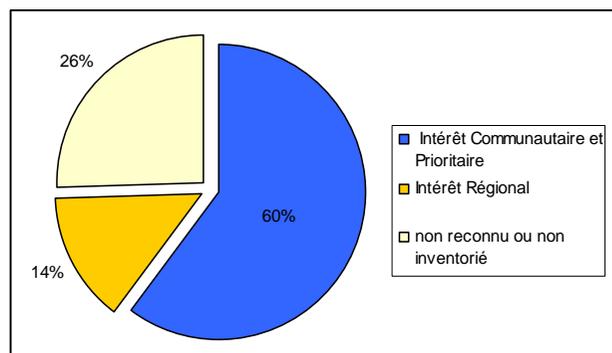
Ces zones déjà désignées en SIC sont actuellement rattachées au site du Grandvaux (FR 430 1315). Le Comité de pilotage du site Natura 2000 du Grandvaux a validé le 23 novembre 2007 le détachement de ces zones pour leur adhésion au site Natura 2000 d'Entrecôtes du Milieu. Le Comité de pilotage du site d'Entrecôtes devra définitivement approuver le nouvel assemblage proposé.

L'inventaire et la cartographie des habitats naturels ont été réalisés en 2007 par le bureau d'étude Ecotope. Cette étude montre la richesse écologique de ces zones qui représentent sur une superficie de 95 ha une véritable mosaïque d'habitats. Les zones prochainement rattachées feront aussi l'objet de travaux d'ajustement et de calage du périmètre qui porteront la surface à plus de 100 ha.

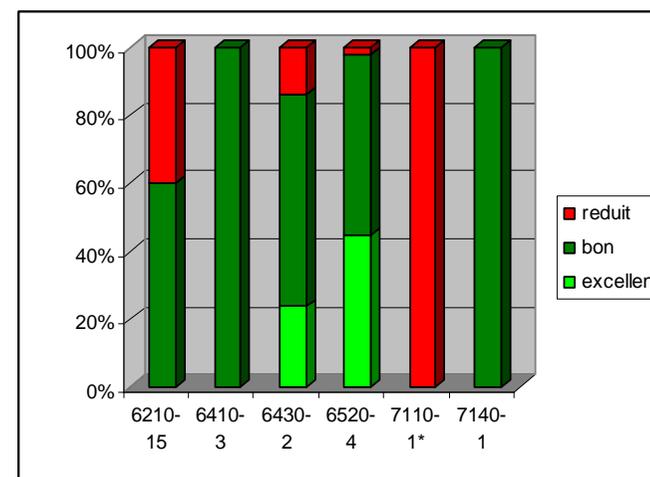


### Habitats d'intérêt communautaire présents

Code	Intitulé Directive Habitats	Surface (ha)
6210-15	Pelouses calcicoles mésophiles de l'Est	11,23
6410-3	Prés humides oligotrophiques des sols paratourbeux	5,27
6430-2	Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	3,53
6520-4	Prairies de fauche de montagne	26,01
7110-1*	Végétation des tourbières hautes actives	0,02
7140-1	Tourbière de transition et tremblants (tremblants et gouilles)	0,59
?	Habitats forestiers	18,92
/	Habitats non répertoriés	29,66
* Habitats d'intérêt communautaire prioritaire		<b>95,23</b>



*Etat des lieux de l'intérêt et de l'état de conservation des milieux naturels communautaire à intégrer*



**TABLEAU 13 : TABLEAU DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SITE NATURA 2000 D'ENTRECOTES DU MILIEU ET PRIORISATION**

Légende :

\*\*\* : niveau de priorité élevé

\*\* : niveau de priorité moyen

\* : niveau de priorité faible

Entité de gestion	Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels		Niveau de priorité	
MILIEUX OUVERTS (A VOCATION AGRICOLE ET PASTORALE)	A	Préserver les milieux ouverts à vocation agricole ou pastorale et l'intégrité de leurs habitats d'intérêt communautaire	1 - Maintien des pratiques de fauche favorables à la diversité biologique des prairies de fauche	***
			2 - Préservation habitats agro-pastoraux en conditions sèches	***
			3 - Favoriser les pratiques agricoles extensives sur et à proximité des zones humides et milieux aquatiques	*
MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES	B	Préserver voire améliorer le fonctionnement hydrologique des zones humides	1 - Supprimer les atteintes éventuelles à l'intégrité hydrologique des zones humides	**
	C	Maintenir voire restaurer la richesse des habitats naturels humides et des espèces de forte valeur patrimoniale	1 - Réouvrir les milieux humides / Lutter contre la fermeture des milieux humides	***
			2 - Maintenir l'ouverture des milieux humides ( <u>non agricoles</u> )	***
			3 - Diversifier et enrichir les milieux humides du site	**
	D	Préserver voire améliorer la qualité des eaux	1 - Supprimer les sources potentielles de pollution	**
2 - Gérer les linéaires de ripisylves et les forêts alluviales			*	
MILIEUX FORESTIERS ET RUPESTRES	E	Maintenir des habitats forestiers en bon état de conservation / Préservation des habitats forestiers remarquables	1 - Gérer et conserver des milieux forestiers remarquables	**
			2 - Gérer des hêtraies et hâtraies-sapinières	**
	F	Tendre vers une gestion des milieux forestiers favorable aux tétraonidés	1 - Maintenir voire restaurer les milieux favorables aux tétraonidés	***
	G	Maintenir des habitats rupestres en bon état de conservation	1 - Maintenir l'ouverture des milieux rupestres	*
			2 - Maîtrise de la fréquentation	*
	H	Restaurer d'habitats forestiers à orientations écologiques et paysagères	1 - Restaurer les habitats d'intérêt communautaire par suppression de plantation	**
			2 - Tendre vers l'irrégularisation du peuplement des futaies régulières résineuses	**

**TABLEAU 13(BIS) : TABLEAU DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE SITE NATURA 2000 D'ENTRECOTES DU MILIEU (DETAILLE)**

Légende :

\*\*\* : niveau de priorité élevé

\*\* : niveau de priorité moyen

\* : niveau de priorité faible

Entité de gestion	Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels	Priorité	
OBJECTIFS TRANSVERSAUX	<b>I Favoriser l'opérationnalité de la mise en œuvre du DOCOB</b>	1 – Proposer l'intégration du site au titre de la Directive Oiseaux	***
		2 – Proposer le rattachement au site des zones naturelles de la commune de Foncine le Bas déjà désignées en ZCS.	***
		3 – Ajuster et caler le périmètre Natura 2000	***
		4 – Identifier les propriétaires des parcelles	***
	<b>J Mettre en œuvre du Document d'objectifs</b>	1 – Elaborer la Charte Natura 2000	***
		2 – Animer les MAE territorialisées	***
		3 - Animer les contrats Natura 2000	***
		4 – Animer la Charte Natura 2000	***
	<b>K Améliorer la connaissance générale du patrimoine naturel du site</b>	1 – Réaliser un état de lieux des habitats, taxons et espèces méconnus ou pas inventoriés sur le site	***
	<b>L Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux naturels (dans le cadre d'une gestion effective)</b>	1 - Etudier la faisabilité des actions de gestion	**
		2 - Instaurer un suivi hydrologique des milieux humides (type piézomètre)	**
	<b>M Evaluer les actions de gestion</b>	1 - Instaurer un suivi des espèces et d'habitats d'intérêt communautaire	**
		2 - Instaurer un suivi sur les habitats d'intérêt communautaire	**
	<b>N Sensibiliser à la préservation (voire à la gestion) des milieux naturels et des espèces</b>	1 - Mettre en place un programme d'animations spécifiques auprès des différents publics	*
		2 - Réaliser des outils de communication (grand public, scolaires, spécialisé, ...)	*
		3 - Tourisme	*
<b>O Maîtriser les futurs projets susceptibles d'affecter durablement les milieux</b>	1 - Prendre en compte des enjeux environnementaux dans les projets d'aménagements	**	
	2 - Rechercher la maîtrise foncière (à défaut maîtrise d'usage) des zones les plus sensibles comme les zones humides	**	
	3 - Intégrer les politiques de préservation des milieux naturels dans les documents d'urbanisme (notamment concernant les zones humides)	*	
<b>P Mettre en cohérence des politiques locales, programmes d'actions et réglementations en vigueur du site</b>	<i>NB: On s'attachera ici à la mise en cohérence des politiques réglementaires et contractuelles en lien avec le patrimoine naturel et de leur relation potentielle avec la politique Natura 2000. Ce rôle de « veille » ne relève que partiellement de la structure animatrice.</i>	*	

**TABEAU 14 : RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Type d'objectifs			
			Préservation	Entretien	Restauration	Acquisition de données et Communication
<b>MILIEUX OUVERTS</b> <i>(A VOCATION AGRICOLE ET PASTORALE)</i>	A	Préserver les milieux ouverts à vocation agricole ou pastorale et l'intégrité de leurs habitats d'intérêt communautaire		X	X	
<b>MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES</b>	B	Préserver voire améliorer le fonctionnement hydrologique des zones humides		X	X	
	C	Maintenir voire restaurer la richesse des habitats naturels et des espèces de forte valeur patrimoniale	X	X	X	
	D	Préserver voire améliorer la qualité des eaux	X	X	X	
<b>MILIEUX FORESTIERS ET RUPESTRES</b>	E	Maintien des habitats forestiers en bon état de conservation / Préservation des habitats forestiers remarquables	X	X	X	X
	F	Tendre vers une gestion des milieux forestiers favorable aux tétraonidés	X	X	X	X
	G	Maintien des habitats rupestres en bon état de conservation	X		X	
	H	Restauration d'habitats forestiers à orientations écologiques et paysagères			X	
<b>OBJECTIFS TRANSVERSAUX</b>	H	Favoriser l'opérationnalité de la mise en œuvre du DOCOB				X
	I	Mettre en œuvre le Document d'objectifs	X			X
	J	Améliorer la connaissance générale du patrimoine naturel du site	X			X
	K	Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux naturels ( <i>dans le cadre d'une gestion effective</i> )	X			X
	L	Evaluer les actions de gestion	X			X
	M	Sensibiliser à la préservation (voire à la gestion) des milieux naturels				X
	N	Sensibiliser à la préservation (voire à la gestion) des milieux naturels et des espèces				X
	O	Maîtriser les futurs projets susceptibles d'affecter durablement les milieux	X			X
P	Mise en cohérence des politiques locales, programmes d'actions et réglementations en vigueur du site	X			X	

# **PARTIE C**

---

## **MESURES DE GESTION**

**TABLEAU 15 : PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / MILIEUX OUVERTS A VOCATION AGRICOLE ET PASTORALE**

Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Action(s)	Réf. cahier des charges	Mesures et financement	Coût prévisionnel de la mesure	Échéancier	Surface concernée ou potentielle (ha)	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	
<b>A / Préserver les milieux ouverts à vocation agricole ou pastorale et l'intégrité de leurs habitats d'intérêt communautaire</b>	<b>A 1</b> - Maintenir des pratiques de fauche favorables à la diversité biologique des prairies de fauche	☞ Maintien de la biodiversité des prairies de fauche du site : MAE T « Prairies fleuries » :	Notice MAE T	MAE T	182 €/ha/an	Tous les ans = contrat de 5ans	160 ha	Exploitants agricoles, propriétaires privés, communes	Exploitants agricoles	
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <i>Rappel :</i>                      SAU → MAE T                      Hors SAU → Contrat Natura 2000                       Tous les ans = contrat de 5ans                 </div>	<b>A 2</b> – Préserver des habitats agropastoraux en conditions sèches	☞ Maintien des pelouses en bon état de conservation	Notice MAE T	MAE T	261 €/ha/an	Tous les ans	140 ha	Exploitants agricoles, propriétaires privés, communes	Exploitants agricoles voire entreprises spécialisées (hors SAU)
		☞ Réouverture des pelouses embroussaillées	Notice MAE T	MAE T /	295 €/ha/an	Tous les ans	A préciser			
		☞ Réouverture des pelouses embroussaillées	n°1	Contrats Natura 2000	sur devis	Tous les ans	A préciser			
		☞ Maintien de l'ouverture / fauche	n°2	Contrats Natura 2000	sur devis	Tous les ans	A préciser			
		☞ Maintien de l'ouverture / mise en place d'un pâturage extensif	n°3	Contrats Natura 2000	sur devis	Tous les ans	A préciser			
<b>A 3</b> - Favoriser les pratiques agricoles extensives sur et à proximité des zones humides et milieux aquatiques	☞ Favoriser les pratiques extensives de pâturage sur les zones humides	Notice MAE T	MAE T	261 €/ha/an	Tous les ans	A préciser	Exploitants agricoles, propriétaires privés, communes	Exploitants agricoles		



*Prairies de fauche de montagne, la Perrena – Les Planches en Montagne*



**TABLEAU 16 : PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES**

Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Action(s)	Réf. cahier des charges	Mesures et financement	Coût prévisionnel de la mesure	Échéancier	Surface concernée ou pot.(ha)	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel
<b>B / Préserver voire améliorer le fonctionnement hydrologique des zones humides</b>	<b>B 1 - Supprimer les atteintes éventuelles à l'intégrité hydrologique des zones humides</b>	☞ Réouverture des milieux humides (restauration par broyage, débroussaillage et déboisement)	n° 4	Contrats Natura 2000	Sur devis en fonction des travaux envisagés	A définir d'ici 2010	A préciser	Propriétaires privés, collectivités, association de gestion des milieux naturels, ..	Entreprises spécialisées dans la gestion des milieux humides, CREN FC, collectivités ...
		☞ Neutraliser ou limiter l'effet de drains	n° 6						
		☞ Restauration d'habitats d'intérêt communautaire par suppression de plantations	n° 10						
		☞ Reméandrer un cours d'eau	n° 11						
		☞ Supprimer ou bien limiter l'effet d'un remblais en zones humides	n° 12						
<b>C / Maintenir voire restaurer la richesse des habitats naturels et des espèces de forte valeur patrimoniale</b>	<b>C 1 - Réouvrir des milieux humides / Lutter contre la fermeture des milieux humides</b>	☞ Réouverture des milieux humides (restauration par broyage, débroussaillage et déboisement)	n° 4	Contrats Natura 2000	Sur devis en fonction des travaux envisagés	A définir	A préciser	Propriétaires privés, collectivités, association de gestion des milieux naturels, ..	Entreprises spécialisées, CREN FC, collectivités ...
		☞ Neutraliser ou limiter l'effet de drains	n° 6						
		☞ Restauration d'habitats d'intérêt communautaire par suppression de plantations	n° 10						
	<b>C 2 - Maintenir l'ouverture des milieux humides (non agricoles)</b>	☞ Mise en place d'un pâturage extensif	n° 3	Contrats Natura 2000	Sur devis en fonction des travaux envisagés	Tous les ans ou tous les 2 ans après travaux	A préciser	Propriétaires privés, collectivités, association de gestion des milieux naturels, ..	Exploitants agricoles, entreprises spécialisées, CREN FC, collectivités ...
		☞ Restauration et entretien par la fauche de milieux humides	n° 5						
		☞ Neutraliser ou limiter l'effet de drains	n° 6						
	<b>C 3 - Diversifier et enrichir les milieux humides du site</b>	☞ Etrépage en tourbières et zones humides	n° 7	Contrats Natura 2000	Sur devis en fonction des travaux envisagés	A définir	A préciser	Propriétaires privés, collectivités, association de gestion des milieux naturels, ..	Entreprises spécialisées, CREN FC, collectivités ...
		☞ Création de gouilles	n° 8						
		☞ Reméandrer un cours d'eau	n° 11						
<b>D / Préserver voire améliorer la qualité des eaux</b>	<b>D 1 - Supprimer les sources potentielles de pollution</b>	☞ Aménagement des abords de cours d'eau (contrôle de l'accès aux berges par le bétail)	n° 13	Contrats Natura 2000	Sur devis	A définir, (action très ponctuelle)	A définir	Propriétaires privés, collectivités, association de gestion des milieux naturels, ..	Exploitants agricoles, entreprises spécialisées, CREN FC, collectivités ...
	<b>D 2 – Gérer les linéaires de ripisylves et les forêts alluviales</b>	☞ Chantier d'entretien de ripisylves	n° 24	Contrats Natura 2000	Sur devis	A définir	A définir	Propriétaires privés, collectivités, ...	Entreprises spécialisées, collectivités ...

**TABLEAU 17 : PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / MILIEUX FORESTIERS ET RUPESTRES**

Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Action(s)	Réf. cahier des charges	Mesures et financement	Coût prévisionnel de la mesure (€)	Échéancier	Surface concernée ou potentielle (ha)	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel
<b>E / Maintenir des habitats forestiers en bon état de conservation / Préserver des habitats forestiers remarquables</b>	<b>E 1 – Gérer et conserver des milieux forestiers remarquables: Forêts de pente, Tourbières boisées, Pessières sur lapiaz</b>	<i>L'ensemble des actions précisées dans la circulaire gestion du 21 novembre 2007 et développé dans l'Arrêté Préfectoral Régional du 06 octobre 2008 relatif aux conditions de financement des contrats Natura 2000 en forêt</i> Actions parmi lesquelles :		Contrats Natura 2000 / Charte Natura 2000	Sur devis	Tous les ans	A définir	Propriétaires privés, ayant droit, gestionnaire de milieux forestiers, collectivités	Entreprises spécialisées, gestionnaire de milieux forestiers, collectivités, ...
		☞ Prise en charge de certains coûts d'investissements visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	n°26						
		☞ Mise en défens de certains habitats d'intérêt communautaires	n°27						
		☞ Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	n°30						
	<b>E 2 – Gérer des hêtraies et hâtraies-sapinières (« en bon père de famille »)</b>	<i>L'ensemble des actions précisées dans la circulaire gestion du 21 novembre 2007 et développé dans l'Arrêté Préfectoral Régional du 06 octobre 2008 relatif aux conditions de financement des contrats Natura 2000 en forêt:</i>	Actions n° 21 à 30	Contrats Natura 2000 / Charte Natura 2000	Sur devis	Tous les ans	A définir	Propriétaires privés, ayant droit, gestionnaire de milieux forestiers, collectivités	Entreprises spécialisées, gestionnaire de milieux forestiers, collectivités, ...
<b>F / Tendre vers une gestion des milieux forestiers favorable aux tétraonidés</b>	<b>F 1 – Maintenir voire restaurer les milieux favorables aux tétraonidés</b>	<i>L'ensemble des actions précisées dans la circulaire gestion du 21 novembre 2007 et développé dans l'Arrêté Préfectoral Régional du 06 octobre 2008 relatif aux conditions de financement des contrats Natura 2000 en forêt</i> Actions parmi lesquelles :		Contrats Natura 2000 / Charte Natura 2000	Sur devis	Tous les ans	A définir	Propriétaires privés, ayant droit, gestionnaire de milieux forestiers, collectivités	Entreprises spécialisées, gestionnaire de milieux forestiers, collectivités, ...
		☞ Création ou rétablissement de clairières ou de landes	n°20						
		☞ Chantier d'élimination d'une espèce indésirable	n°28						
		☞ Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	n°30						
				Contrats Natura 2000 / Charte Natura 2000	Sur devis	Tous les ans	A définir	Propriétaires privés, ayant droit, gestionnaire de milieux forestiers, collectivités	Entreprises spécialisées, gestionnaire de milieux forestiers, collectivités, ...

**TABLEAU 17 (BIS) : PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / MILIEUX FORESTIERS ET RUPESTRES**

Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Action(s)	Réf. cahier des charges	Mesures et financement	Coût prévisionnel de la mesure (€)	Échéancier	Surface concernée ou potentielle (ha)	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel
G / Maintenir les habitats rupestres en bon état de conservation	G 1 – Maintenir l'ouverture des milieux rupestres	☞ Conservation des éboulis et pierriers	n°9	Contrats Natura 2000	Sur devis	Tous les ans	A définir	Propriétaires privés, ayant droit, gestionnaire de milieux forestiers, collectivités	Entreprises spécialisées, gestionnaire de milieux forestiers, collectivités, ...
	G 2 – Maîtriser de la fréquentation	☞ Investissements visant à informer les usagers de la forêt	n°44	Contrats Natura 2000	Sur devis	Tous les ans	A définir	Propriétaires privés, ayant droit, gestionnaire de milieux forestiers, collectivités	Entreprises spécialisées, gestionnaire de milieux forestiers, collectivités, ...
H / Restaurer les habitats à orientation écologique et paysagère	H 1 – Restaurer des habitats par suppression de plantation	☞ Restauration d'habitats d'intérêt communautaire par suppression de plantations	n°10	Contrats Natura 2000	Sur devis	Tous les ans	A définir	Propriétaires privés, ayant droit, gestionnaire de milieux forestiers, collectivités	Entreprises spécialisées, gestionnaire de milieux forestiers, collectivités, ...
	H 2 – Tendre vers l'irrégularisation du peuplement des futaies régulières résineuses (restauration par éclaircies)	<i>L'ensemble des actions précisées dans la circulaire gestion du 21 novembre 2007 et développé dans l'Arrêté Préfectoral Régional du 06 octobre 2008 relatif aux conditions de financement des contrats Natura 2000 en forêt Dont l'action :</i>		Contrats Natura 2000	Sur devis	Tous les ans	A définir	Propriétaires privés, ayant droit, gestionnaire de milieux forestiers, collectivités	Entreprises spécialisées, gestionnaire de milieux forestiers, collectivités, ...
		☞ Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers dans une logique non productive	n°31	Contrats Natura 2000	Sur devis	Tous les ans	A définir	Propriétaires privés, ayant droit, gestionnaire de milieux forestiers, collectivités	Entreprises spécialisées, gestionnaire de milieux forestiers, collectivités, ...

**TABLEAU 18 : PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / OBJECTIFS TRANSVERSAUX**

Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Action(s)	Réf. cahier des charges	Mesures et financement	Coût prévisionnel de la mesure (€)	Échéancier	Surface concernée ou potentielle (ha)	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel
<b>I / Favoriser l'opérationnalité de la mise en œuvre du DOCOB</b>	<b>I 1 - Proposition d'intégration du site au titre de la Directive Oiseaux</b>	☞ Proposition au Comité de pilotage ☞ Validation du Comité de pilotage	/	Animation	/	2008 / 2009	Surface proposée en pSIC soit 95 ha	Structure animatrice, services de l'Etat	Services de l'Etat
	<b>I 2 - Proposition de rattachement au site des autres zones de la commune de Foncine le Bas désignées en ZCS.</b>	☞ Proposition au Comité de pilotage ☞ Validation du Comité de pilotage	/	Animation	/	2009	Surface proposée en pSIC soit 95 ha	Structure animatrice, services de l'Etat	Services de l'Etat
	<b>I 3 - Travaux d'ajustement et de calage du périmètre Natura 2000</b>	☞ Réflexion et travaux auprès des communes concernées ☞ Proposition du nouveau périmètre au Comité de pilotage ☞ Validation du Comité de pilotage	/	Animation	/	2009	> 100 ha A définir		
	<b>I 4 - Identification parcellaire</b>	☞ Travaux à réaliser auprès des surfaces forestières notamment	/	Animation	/	2009	Toute la superficie du site	Collectivités, communes, structure animatrice	Structure animatrice, collectivités, communes
<b>J / Mettre en œuvre le Document d'objectifs</b>	<b>J 1 – Elaborer une Charte Natura 2000</b>	☞ Elaboration d'une Charte Natura 2000 ☞ Validation par Comité de pilotage	/	Animation	/	2008 / 2009	A définir	Structure animatrice, services de l'Etat, collectivités	Structure animatrice
	<b>J 2 – Animer les MAE T</b>	☞ Animation MAE T en site Natura 2000	/	Animation	/	2009 et tous les ans	A préciser	Exploitants agricoles	Structure animatrice
	<b>J 3 – Animer les Contrats Natura 2000</b>	☞ Animation Contrats Natura 2000	/	Animation	/	Tous les ans	A définir	Propriétaires et ayant droit collectivités, association de gestion de milieux naturels	Structure animatrice
	<b>J 4 – Animer la Charte Natura 2000</b>	☞ Animation Charte Natura 2000	/	Animation	/	Tous les ans	A définir	Propriétaires privées, collectivités	Structure animatrice,

**TABLEAU 18 (BIS) : PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / OBJECTIFS TRANSVERSAUX**

Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Action(s)	Réf. cahier des charges	Mesures et financement	Coût prévisionnel de la mesure (€)	Échéancier	Surface concernée ou potentielle (ha)	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel
<b>K / Améliorer la connaissance générale du patrimoine naturel du site</b>	<b>K 1 – Réaliser un état des lieux des habitats, taxons et espèces méconnus ou pas inventoriés sur le site</b>	☞ Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux naturels (notamment des milieux humides)	n°40	Animation Sur devis	A définir	2009, 2010	Superficie du site	Structure animatrice, services de l'Etat, collectivités	Bureau d'études, association de protection de la Nature, CREN FC
<b>L / Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux naturels (dans le cadre d'une gestion effective)</b>	<b>L 1 - Etudier la faisabilité des actions de gestion</b> <i>Actions touchant aux zones humides (par exemple, étude hydrogéologique, coloration)</i>	☞ Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux naturels (notamment des milieux humides)	n°40	Sur devis	A définir	Tous les ans	A définir	Propriétaires et ayant droit collectivités, association de gestion de milieux naturels	Bureau d'études, association de protection de la Nature, CREN FC
	<b>L 2 - Instaurer un suivi hydrologique des milieux humides (type piézomètre)</b>	☞ Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux naturels (notamment des milieux humides)	n°40	Sur devis	A définir	Tous les ans	A définir	Propriétaires et ayant droit collectivités, association de gestion de milieux naturels	Bureau d'études, association de protection de la Nature, CREN FC
<b>M / Evaluer les actions de gestion</b>	<b>M 1 - Instaurer un suivi des espèces et d'habitats d'intérêt communautaire</b> <i>Par exemple Suivi de l'entomofaune patrimoniale du site</i>	☞ Evaluer les actions de gestion des milieux naturels notamment des zones humides	n°41	Animation Sur devis	A définir	Tous les 2 ou 3 ans	A définir	Services de l'Etat, propriétaires et ayant droit collectivités, association de gestion de milieux naturels	Bureau d'études, association de protection de la Nature, CREN FC
	<b>M 2 - Instaurer un suivi sur les habitats d'intérêt communautaire</b> <i>Par exemple : suivi hydrologique en zones humides (piézomètres)</i>	☞ Evaluer les actions de gestion des milieux naturels notamment des zones humides	n°41	Animation Sur devis	A définir	Tous les 5ans	A définir	Services de l'Etat, propriétaires et ayant droit collectivités, association de gestion de milieux naturels	Bureau d'études, association de protection de la Nature, CREN FC

**TABLEAU 18 (TER) : PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / OBJECTIFS TRANSVERSAUX**

Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Action(s)	Réf. cahier des charges	Mesures et financement	Coût prévisionnel de la mesure (€)	Échéancier	Surface concernée ou potentielle (ha)	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel
N / Sensibiliser à la préservation (voire à la gestion) des milieux naturels	N 1 - Mettre en place un programme d'animations spécifiques auprès des différents publics :	☞ Sensibiliser à la préservation des milieux naturels notamment les zones humides	n°42	Animation Sur devis	A définir	A définir	A définir	Collectivités, structure animatrice, socio-professionnels	Gestionnaire de milieux naturels et forestiers, CPIE, structure animatrice
	N 2 - Réaliser des outils de communication (grand public, scolaires, spécialisé, ...)	☞ Sensibiliser à la préservation des milieux naturels notamment les zones humides	n°42	Animation Sur devis	A définir	A définir	A définir	Collectivités, structure animatrice, socio-professionnels	Gestionnaire de milieux naturels et forestiers, CPIE, structure animatrice
	N 3 – Se mettre en relation avec les acteurs du tourisme (OT)	/	/	Animation Sur devis	/	/	/	Collectivités, structure animatrice, OT Jura Monts Rivières	Collectivités, structure animatrice, OT Jura Monts Rivières
O / Maîtriser les futurs projets susceptibles d'affecter durablement les milieux	O 1 - Prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets d'aménagements (étude d'incidence)	/	n°43	Animation	/	Tous les ans	/	Services de l'Etat, structure animatrice, collectivités	Services de l'Etat, structure animatrice, collectivités
	O 2 - Rechercher la maîtrise foncière (à défaut maîtrise d'usage) des zones les plus sensibles en particulier les zones humides	☞ Maîtriser les futurs projets susceptibles d'affecter durablement les milieux naturels notamment les zones humides	n°43	Animation	/	Tous les ans	/	Structure animatrice, collectivités, association	Collectivités, association, CREN FC,
	O 3 - Intégrer des politiques de préservation des milieux naturels dans les documents d'urbanisme (notamment les zones humides)	☞ Maîtriser les futurs projets susceptibles d'affecter durablement les milieux naturels notamment les zones humides	n°43	Animation	/	Tous les ans	/	Services de l'Etat, structure animatrice, collectivités	Services de l'Etat, structure animatrice, collectivités
P / Mettre en cohérence des politiques locales, programmes d'actions et réglementations en vigueur du site et Natura 2000	<i>NB.: On s'attachera ici à la mise en cohérence des politiques réglementaires et contractuelles en lien avec le patrimoine naturel et de leur relation potentielle avec la politique Natura 2000. Ce rôle de « veille » ne relève que partiellement de la structure animatrice.</i>	/	/	/	/	/	/	/	

# **PARTIE D**

---

## **CAHIERS DES CHARGES**

**Remarque :**

Les cahiers des charges reprennent les codes couleurs des enjeux et objectifs abordés dans les parties précédentes. On distinguera ici différentes catégories de mesures :

*Cahiers des charges ni agricoles, ni forestiers (donc hors contexte agricole)*

- 2** Cahiers des charges relatifs aux milieux ouverts secs
- 5** Cahiers des charges relatifs aux milieux ouverts humides
- 3** Cahiers des charges communs à différents enjeux et objectifs

*Cahiers des charges forestiers :*

- 21** Cahiers des charges relatifs aux milieux forestiers et rupestres

*Cahiers des charges relatifs aux actions transversales :*

- 40** Cahiers des charges relatifs aux actions transversales

Les cahiers des charges liés aux « actions transversales » ne peuvent, pour la plupart, pas être éligibles au financement dans le cadre de contrats Natura 2000. Il s'agira là d'actions complémentaires touchant à l'amélioration de la connaissance, à l'évaluation des actions de gestion et à la sensibilisation à la préservation des milieux notamment. Ces mesures ont été rédigées dans le cadre du groupe de travail « milieux humides ». Celles-ci seront donc particulièrement orientées en faveur de la sauvegarde des zones humides. De nombreuses mesures peuvent être reprises dans le cadre du PRAT (Programme Régional d'Actions en faveur des Tourbières) et bénéficier par ce biais de financement.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des cahiers des charges proposés et les références aux enjeux, objectifs et mesure du PDRH auxquels ils se rattachent.

**Les cahiers des charges sont développés dans un fascicule joint au DOCOB.**

**TABLE DE LECTURE DES CAHIERS DES CHARGES (HORS CONTEXTE AGRICOLE) EN LIENS AVEC LES OBJECTIFS / CONSULTER FASCICULE JOINT**

Enjeux génériques	Codes Objectifs	N° cdc	Intitulé cahier des charges (ou cahier des charges potentiels => milieux forestiers)	Mesure PDRH correspondante	Pages
Milieux ouverts humides rupestres	A2	1	Réouvertures de parcelles embroussaillées à boisées (milieux secs)	A 323 01 P	4
	A2	2	Entretien de milieux ouverts secs par la fauche ou le broyage	A 323 04 R	6
	C2, A2	3	Mise en place d'un pâturage extensif	A 323 03 P / A 323 03 R	7
	B1, C1	4	Réouverture des milieux humides (restauration par broyage, débroussaillage et déboisement)	A 323 01 P	10
	C2	5	Restauration et entretien par la fauche de milieux humides	A 323 04 R	13
	C1, C2	6	Neutraliser ou limiter l'effet de drains	A 323 14 P	15
	C3	7	Etrépage en tourbières et zones humides	A 323 07 P	17
	C3	8	Création de gouilles	A 323 XX P	19
	G1	9	Conservation des éboulis et pierriers	A 323 XX P	21
	B1, C1, H1	10	Restauration d'habitats d'intérêt communautaire par suppression de plantations	A 323 XX P	22
	B1, C3	11	Reméandrer un cours d'eau	A 323 16 P	25
	B1	12	Supprimer ou bien limiter l'effet d'un remblais en zones humides	A 323 16 P / A 323 25 P	27
	D1	13	Aménagement des abords de cours d'eau (contrôle de l'accès aux berges par le bétail)	A 323 14 P	29
Milieux forestiers	E2, F1	20	Création ou rétablissement de clairières ou de landes	F 227 01	31
	E2	21	Création ou rétablissement de mares forestières	F 227 02	33
	E2	22	Mise en œuvre de régénérations dirigées	F 227 03	34
	E2	23	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeux de production	F 227 05	35
	D2, E2	24	Chantier d'entretien de ripisylves	F 227 06	36
	E2	25	Dégagement et débroussaillage manuel	F 227 08	38
	E1, E2	26	Prise en charge de certains coûts d'investissements visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	F 227 09	39
	E1, E2	27	Mise en défens de certains habitats d'intérêt communautaires	F 227 10	40
	F1, E2	28	Chantier d'élimination d'une espèce indésirable	F 227 11	41
	E2	29	Dispositif visant le développement de des bois sénescents	F 227 12	43
	F1, E1, E2	30	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	F 227 13	46
	E2, H2	31	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers dans une logique non productive	F 227 15	47
	Actions transversales	K1, L1, L2	40	Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux naturels	
M1, M2		41	Evaluer les actions de gestion des milieux humides		51
N1, N2		42	Sensibiliser à la préservation des milieux humides		52
O1, O2, O3		43	Maîtriser les futurs projets susceptibles d'affecter durablement les zones humides		53
G2		44	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	F 227 14	54

# **PARTIE E**

---

## **SUIVI ET EVALUATION**

**TABLEAU 19 : SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS**

Intitulé des objectifs	Intitulé des objectifs opérationnels	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
<b>A / Préserver les milieux ouverts à vocation agricole ou pastorale et l'intégrité de leurs habitats d'intérêt communautaire</b>	<b>A 1</b> - Maintenir des pratiques de fauche favorables à la diversité biologique des prairies de fauche	160 ha			
	<b>A 2</b> - Préserver les habitats agro-pastoraux en conditions sèches	140 ha			
	<b>A 3</b> - Favoriser les pratiques agricoles extensives sur et à proximité des zones humides et milieux aquatiques	A définir (surface)			
<b>B / Préserver voire améliorer le fonctionnement hydrologique des zones humides</b>	<b>B 1</b> - Supprimer les atteintes éventuelles à l'intégrité hydrologique des zones humides	A définir			
<b>C / Maintenir voire restaurer la richesse des habitats naturels et des espèces de forte valeur patrimoniale</b>	<b>C 1</b> - Réouvrir des milieux humides / Lutter contre la fermeture des milieux humides	A définir (surface)			
	<b>C 2</b> - Maintenir l'ouverture des milieux humides (non agricoles)	A définir (surface)			
	<b>C 3</b> - Diversifier et enrichir les milieux humides du site	A définir			
<b>D / Préserver voire améliorer la qualité des eaux</b>	<b>D 1</b> - Supprimer les sources potentielles de pollution	Nombre d'actions			
	<b>D 2</b> – Gérer les linéaires de ripisylves et les forêts alluviales	A définir (linéaire)			
<b>E / Maintenir des habitats rupestres en bon état de conservation / Préservation des habitats forestiers remarquables</b>	<b>E 1</b> – Gérer et conserver des milieux forestiers remarquables	A définir (surface charte et contrats Natura 2000)			
	<b>E 2</b> – Gérer les hêtraies et hêtraies-sapinières	A définir (surface charte et contrats Natura 2000)			
<b>F / Tendre vers une gestion des milieux forestiers favorable aux tétraonidés</b>	<b>F 1</b> – Maintenir voire restaurer les milieux favorable aux tétraonidés	A définir (surface charte et contrats Natura 2000)			

**TABLEAU 19 (BIS): SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS**

Intitulé des objectifs	Intitulé des objectifs opérationnels	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
<b>G / Maintenir des habitats rupestres en bon état de conservation</b>	<b>G 1</b> – Maintenir l'ouverture des milieux rupestres	A définir			
	<b>G 2</b> – Maîtriser la fréquentation	A définir			
<b>H / Restaurer les habitats à orientation paysagère</b>	<b>H 1</b> – Restaurer les habitats par suppression de plantation	Surface restaurer			
	<b>H 2</b> – Tendre vers l'irrégularisation du peuplement des futaies régulières résineuses (restauration par éclaircies)	Surface restaurer			
<b>I / Favoriser l'opérationnalité de la mise en œuvre du DOCOB</b>	<b>I 1</b> – Proposer l'intégration du site au titre de la Directive Oiseaux	A définir Validation de la désignation du site en ZPS			
	<b>I 2</b> – Proposer le rattachement au site des autres zones de la commune de Foncine le Bas désignées en ZCS.	A définir Validation par COPIL et intégration des sites			
	<b>I 3</b> - Travaux d'ajustement et de calage du périmètre Natura 2000	Ajustement acquis, délibération des conseils municipaux			
	<b>I 4</b> - Identification parcellaire	Recensement des parcelles et création d'une base de données (matrice cadastrale)			
<b>J / Mise en œuvre du Document d'objectifs</b>	<b>J 1</b> – Elaborer une Charte Natura 2000	Réalisation			
	<b>J 2</b> – Animer les MAE T	Nombre de contrats engagés / surface			
	<b>J 3</b> - Animer Contrats Natura 2000	Nombre de contrats / surface			
	<b>J 4</b> - Animer Charte Natura 2000	Nombre de contrats			
<b>K / Améliorer la connaissance générale du patrimoine naturel du site</b>	<b>K 1</b> - Etat de lieux des habitats, taxons et espèces méconnus ou pas inventoriés sur le site	Etudes réalisées			

**TABLEAU 19 (TER): SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS**

Intitulé des objectifs	Intitulé des objectifs opérationnels	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
<b>L / Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux naturels</b> ( <i>dans le cadre d'une gestion effective</i> )	<b>L 1</b> - Etudier la faisabilité des actions de gestion	Etudes réalisées			
	<b>L 2</b> - Instaurer un suivi hydrologique des milieux humides (type piézomètre)	Etudes réalisées			
<b>M / Evaluer les actions de gestion</b>	<b>M 1</b> - Instaurer un suivi des espèces et d'habitats d'intérêt communautaire	Etudes réalisées			
	<b>M 2</b> - Instaurer un suivi sur les habitats d'intérêt communautaire	Etudes réalisées			
<b>N / Sensibiliser à la préservation (voire à la gestion) des milieux naturels</b>	<b>N 1</b> - Mettre en place un programme d'animations spécifiques auprès des différents publics :	Nombre de sorties, taux de participation			
	<b>N 2</b> - Réaliser des outils de communication (grand public, scolaires, spécialisé, ...)	Type et nombre d'éditions,	/		
	<b>N 3</b> -				
<b>O - Maîtriser les futurs projets susceptibles d'affecter durablement les milieux</b>	<b>O 1</b> - Prendre en compte des enjeux environnementaux dans les projets d'aménagements (étude d'incidence)	Sollicitations et nb d'études réalisées			/
	<b>O 2</b> - Rechercher la maîtrise foncière (à défaut maîtrise d'usage) des zones les plus sensibles comme les zones humides	A définir (surface)			/
	<b>O 3</b> - Intégrer les politiques de préservation des milieux naturels dans les documents d'urbanisme (notamment les zones humides)	A définir			/
<b>P – Mettre en cohérence des politiques locales, programmes d'actions et réglementations en vigueur du site</b>					

**TABLEAU 20 : SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS (AVEC DES EXEMPLES)**

Habitats naturels	Code de l'habitat	Surface initiale couverte par l'habitat	Etat initial (études 2005, 2007 et 2008)	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	3220	donnée non disponible	donnée non disponible			
Pelouses pionnières des dalles calcaires montagnardes	6110-2*	1,04 ha	Excellent : 71% Bon : 29 %			
Pelouses calcicoles subatlantiques des mésoclimats froids de l'est	6210-10(*)	7,71 ha	Excellent : 81 % Bon : 10 % Moyen : 8 % Mauvais : 1%			
Pelouses calcicoles mésophiles de l'est <i>Fauché</i> <i>Pâturé</i>	6210-15	85,22 ha	Excellent : 28 % Bon : 31 % Moyen : 33 % Mauvais : 8 %			
Pelouses calcicoles acidiclinales de l'est	6210-17	17,48 ha	Excellent : 69 % Bon : 17 % Moyen : 10 % Mauvais : 4 %			
Pelouses calcicoles mesoxérophiles à tendance continentale	6210-24	19,62 ha	Excellent : 85 % Bon : 12 % Moyen : 3 % Mauvais : 0 %			
Pelouses calcicoles des xérophiles des corniches arides du Jura	6210-34*	1,30 ha	Excellent : 0 % Bon : 37 % Moyen : 63 %			
Pelouses acidiphiles montagnardes de l'est (Jura)	6230-11*	0,18 ha	Bon : 100 %			
Prairies humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques submontagnard à montagnard continentaux	6410-3	8,73 ha	Excellent : 22 % Bon : 43 % Moyen : 9 % Mauvais : 26 %			
Mégaphorbiaies mésotrophe montagnarde	6430-2	6,37 ha	Bon : 34 % Moyen : 63 % Mauvais : 3 %			

**TABLEAU 20 (BIS) : SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS (AVEC DES EXEMPLES)**

Habitats naturels	Code habitat	Surface initiale couverte par l'habitat	Etat initial (études 2005, 2007 et 2008)	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Mégaphorbiaies à pétasite hybride	6430-3	0,13 ha	Bon : 100 %			
Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines	6430-8	0,71 ha	Donnée non disponible			
Prairie fauchées montagnardes et subalpines des Alpes et du Jura	6520-4	128,50 ha <i>Forme Typique : 39,78 ha</i> <i>Appauvrie : 88,72 ha</i>	Excellent : 14 % Bon : 6 % Moyen : 15 % Mauvais : 65 %			
Végétation des tourbières hautes actives	7110-1*	0,19 ha	Excellent : 43% Bon : % Moyen : 57 % Mauvais : %			
Végétation des tourbières haute active susceptibles de restauration	7120-1	0,19 ha (0,04 %)	Excellent : % Bon : % Moyen : % Mauvais : 100 % ?			
Tourbière de transition et tremblants	7140-1	1,03 ha	Excellent : % Bon : 13 % Moyen : % Mauvais : 87 % ?			
Végétation des bas marais neutro-alcalins	7230-2	4,60 ha	Bon : 30 % Moyen : 14 % Mauvais : 55 %			
Eboulis calcaires et schistes calcaires des étages montagnards à alpin	8120	2,49 ha	Excellent : 100 %			
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	10,97 ha	Excellent : 100 %			
Grottes et cavités non exploitée par le tourisme	8310	Donnée non disponible	Donnée non disponible			
Hêtraies à tilleul d'ubac sur sol carbonaté	9130-8	16,37 ha	Bon : 70 % Moyen : 29 % Mauvais : 1 %			

**TABLEAU 20 (TER) : SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS (AVEC DES EXEMPLES)**

Habitats naturels	Code habitat	Surface initiale couverte par l'habitat	Etat initial (études 2005, 2007 et 2008)	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Hêtraies, hêtraies sapinières calciclinales à Orge d'Europe	9130-9	3,3 ha	Bon : 42 % Moyen : 58 %			
Sapinières-hêtraies à dentaire pennée	9130-12	80,1 ha	Bon : 82 % Moyen : 12 % Mauvais : 6 %			
Sapinières-hêtraies à prêle des bois	9130-13	0,5 ha	Mauvais : 100 %			
Hêtraies, hêtraies sapinières montagnardes à laïche blanche	9150-3	22,4 ha	Bon : 91 % Moyen : 9 %			
Hêtraies à Séslerie bleue	9150-4	48,4 ha	Bon : 97 % Moyen : 3 %			
Hêtraies et hêtraies-sapinière montagnardes à if	9150-5	13,05 ha	Bon : 100 % <i>(sur la partie cartographiée de 3,85 ha)</i>			
Erablaies à scolopendre et lunaire des pentes froides à éboulis grossiers	9180-4*	7,3 ha	Bon : 100 %			
Tillaies à érables sycomores et plane du nord est de la France	9180-11*	0,6 ha	Bon : 88 % Moyen : 12 %			
Boulaies pubescentes tourbeuses montagnardes	91D0-1*	0,22 ha	donnée non disponible			
Pessières de contact des tourbières bombées	91D0-4*	2,87 ha	Excellent : 52 % Bon : 45 % Moyen : % Mauvais : 3 % ?			
Frênaies-érablaies des rivières à eaux vives sur calcaires	91 E0-5*	0,85 ha	Bon : 59 % Mauvais : 41 %			
Aulnaies à hautes herbes	91 E0-11*	5,5 ha	Bon : 69 % Moyen : 31 %			
Pessières à Doradille de lapiaz ou éboulis calcaires	9410-1	3,1 ha	Bon : 100 %			

**TABLEAU 21 : SUIVI DE LA GESTION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE ET FLORE**

Espèces d'intérêt communautaire	Code de l'espèce	Estimation de la population initiale	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
<i>Lynx lynx</i> Lynx boréal	1361	Favorable				
<i>Austropotamobius pallipes</i> Ecrevisses à pieds blancs	1092	Inconnu / défavorable				
<i>Hamataucaulis vernicosus</i> Hypne brillante	1393	Inconnu				
<i>Lycaena helle</i> Cuivré de la bistorte	4038	Inconnu / défavorable				
<i>Eurodryas aurinia</i> Damier de la succise	1065	Inconnu / défavorable				
<i>Cottus Gobio</i> Chabot	1161	Inconnu				

## **CONCLUSION**

Le site Natura 2000 d'Entrecôtes abrite d'un patrimoine particulièrement riche et varié. Il représente sur une superficie modeste un panel des habitats naturels du Haut Jura. On y dénombre en effet sur 1800 ha pas moins de 35 habitats naturels d'intérêt communautaire dont 11 prioritaires (à titre de comparaison le site Natura 2000 de la Vallée de la Biemme 10 fois plus conséquent en surface n'en compte « que » 37). De fait, la faune patrimoniale inféodée à ces milieux typiques est tout aussi faste avec 6 espèces figurant à l'annexe II de la Directive Habitats et une douzaine d'espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux.

Les activités humaines ne sont pas étrangères au bon état de conservation constaté sur l'ensemble des habitats naturels. Les pratiques agricoles et sylvicoles traditionnelles locales ont su préserver ce patrimoine. Pour autant ce constat favorable ne doit pas occulter les problématiques locales de certains milieux ni l'évolution de certaines pratiques ayant ou pouvant avoir un impact négatif sur la conservation des habitats naturels.

Le Document d'objectifs s'est attaché à prendre en compte les différentes données et informations recueillies dans les études ainsi que les réflexions émanant de la concertation locale et des différents groupes de travail. La synthèse s'est traduite en grands enjeux, grands objectifs, objectifs opérationnels puis mesures pour les différents milieux ou thématiques du site. Compte tenu de la richesse et de la diversité écologique, les enjeux et objectifs présentés dans ce Document d'objectifs sont nombreux et variés.

Ainsi, le présent document s'attache à atteindre concrètement de multiples objectifs que l'on peut résumer en quelques lignes :

- Conforter ou initier des pratiques de gestion favorables à la conservation de milieux naturels par la mise en place des outils suivants : Mesures agri-environnementales territorialisées (MAE T), contrats Natura 2000, chartes Natura 2000.
- Améliorer la connaissance du patrimoine naturel, évaluer les actions de gestion et sensibiliser les différents usagers du site aux problématiques de préservation du milieu naturel.

Dans l'intérêt de la préservation du patrimoine naturel du site, le but est dorénavant de poursuivre les dynamiques engagées dans les différents groupes de travail. Ceci pourra notamment s'envisager dans une nouvelle phase plus opérationnelle à travers l'organisation de réunions de terrains ou de vulgarisation. On pourra par exemple présenter des techniques de gestion spécifiques pouvant être ensuite engagées à travers un contrat ou une charte.

Le document d'objectifs à vocation à se « calquer au terrain » sans l'immobiliser. Il sera ainsi évolutif et amendable en fonction de connaissances nouvelles et, le cas échéant, si de nouvelles pratiques l'imposent.

Véritable label pour les territoires ruraux de montagne, la démarche Natura 2000 s'inscrit donc dans une approche évolutive et dynamique du développement durable dans ces trois dimensions environnementale, sociale et économique. Cette vision peut localement trouver un écho intéressant dans le lien possible à créer entre le paysage, la biodiversité et la labellisation de produits locaux de qualité. Le site d'Entrecôtes de part sa grande qualité dispose de ce point de vue d'atouts sérieux à prendre en compte à l'avenir.

# **GLOSSAIRE**

---

### **ACCA et AICA (Associations Communales/ Intercommunales de Chasse Agréées)**

Elles visent à assurer une bonne organisation technique de la chasse. Elles favorisent sur leur territoire le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect d'un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique, l'éducation cynégétique de leurs membres, la régulation des animaux nuisibles. Elles veillent au respect des plans de chasse et ont également pour but d'apporter la contribution des chasseurs à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages.

### **Acidicline**

Se dit d'une espèce ou d'un milieu qui apprécie un sol assez acide (pH : 4,5 à 6).

### **Aire de distribution**

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

### **Alluviale**

Relatif aux zones de dépôt produites par un cours d'eau (forêt alluviale : formations végétale dans le lit majeur d'un cours d'eau)

### **Angiosperme**

Plantes à fleurs. C'est un groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

### **Animateur – structure animatrice**

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

### **ASA (Association Syndicale Autorisée)**

Association de propriétaires en vue de l'exécution et de l'entretien d'équipements d'intérêt collectif.

### **Association végétale**

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

### **Avifaune**

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

### **Bassin versant**

Ensemble des pentes dont les eaux de ruissellement sont collectées par un même cours d'eau.

### **Biodiversité**

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

### **Biomasse**

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

### **Biotope**

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

### **Bryophyte**

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

### **Calcicole**

Se dit d'une espèce ou d'un milieu qui se rencontre de manière exclusive ou préférentielle sur des sols riches en calcium, un des éléments du calcaire (l'ion calcium ayant une double charge positive, est susceptible de retenir plus de substances nutritives négatives dans l'environnement des racines).

### **Calcique**

Qualifie une forme d'humus, un horizon pédologique ou un sol non carbonaté mais saturé et dans lequel les ions calcium sont largement dominants.

### **Carbonaté**

Qui contient des carbonates (de calcium et/ou de magnésium principalement)

### **Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)**

Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

### **Chaméphyte**

Plante le plus souvent ligneuse, pérenne, basse et prostrée de type sous abrisseau

### **Chasmophytique**

Se dit des végétaux qui poussent à la faveur des petites accumulations de terre dans les fissures et anfractuosités des zones rocheuses ; végétation des fentes des pentes rocheuses.

### **Charte Natura 2000**

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

### **Climax**

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

### **Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)**

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

### **Communauté végétale**

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

### **Contrats Natura 2000**

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et

le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

### **CORINE biotopes**

Nomenclature européenne codifiée, élaborée pour décrire et localiser des biotopes\* et des biocénoses\* de grande importance pour la conservation de la nature dans la Communauté Européenne. Cette typologie identifie tous les types d'habitats, définis et classés d'après des critères physiologiques et phytosociologiques\*

### **Cynégétique**

Relatif à la chasse

### **Déalpine**

Se dit d'une espèce subalpine pouvant descendre à l'étage montagnard (*Cf. étages de végétations*)

### **Directive européenne**

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

### **Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »**

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

### **Directive "Oiseaux sauvages"**

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

### **Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF)**

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en œuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

### **Direction régionale de l'environnement (DIREN)**

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en œuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

### **Dynamique de la végétation**

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climat, l'évolution est dite progressive ou régressive.

### **Document d'objectifs (Docob)**

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

### **Ecosystème**

Système biologique constitué par des organismes divers vivant dans un espace donné et soumis à des conditions physiques et chimiques relativement homogènes (le biotope\*).

### **Enrésinement**

Transformation d'un milieu par l'implantation (naturelle ou artificielle) d'essences résineuses.

### **Espèce indicatrice**

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

### **Espèce d'intérêt communautaire**

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,

- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

### **Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire**

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

### **Etages de végétation (série de végétation)**

Les Alpes servent de modèle pour caractériser les différents milieux montagnards et l'échelle générale est la suivante :

**0-900 m : étage collinéen**, exploité par l'homme (vignes, céréaliculture...). C'est le domaine des feuillus : Chêne, Charme, châtaignier.

**900-1600 m : étage montagnard**, dominance de la Hêtre-Sapinière, Pins sylvestres en zone sèche, Epicéa en altitude, exploitation humaine : prés fauchés et pâturages.

**1600-2100 m : étage subalpin**, disparition des feuillus, résineux : épicéa, pin à crochets,...

**2100-2200 m : zone de combat** (ou "timber line"), limite bioclimatique de l'arbre qui se raréfie, lande à arbrisseaux nains.

**2200-3000 m : étage alpin**, pelouse ou prairie alpine.

### **État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)**

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,

- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,

- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

### **État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)**

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des Etats membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

### **Études et notices d'impact**

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

### **Eutrophie**

Se dit d'un milieu riche en éléments minéraux assimilables (notamment nitrates et phosphates) permettant une forte activité biologique.

### **Eutrophisation**

Processus d'enrichissement excessif d'un sol ou d'une eau par un apport important de substances nutritives (azote surtout, phosphore, potassium...) modifiant profondément la nature des biocénoses\* et le fonctionnement des écosystèmes\*.

### **Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000**

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

### **Faune**

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

### **Flore**

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

### **Formation végétale**

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

### **Formulaire standard de données (FSD)**

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

### **Futaie irrégulière**

Peuplement auquel est appliqué un traitement irrégulier ; de ce fait, il est constitué d'arbres de dimensions variées et généralement d'âges différents.

### **Futaie jardinée**

Le traitement en futaie irrégulière a pour objectif de faire cohabiter dans un même lieu (une parcelle forestière) des arbres d'âges et de dimensions différents. Une futaie irrégulière est souvent composée de plusieurs espèces. Dans une même parcelle, le peuplement est donc constitué d'arbres d'âges variés mélangés soit par individus (futaie jardinée par pied d'arbres) ou par bouquets d'arbres (futaie jardinée par bouquets).

### **Groupe de travail (ou commissions de travail)**

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élu, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

### **Groupement végétal**

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

### **Habitat d'espèce**

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

### **Habitat naturel d'intérêt communautaire**

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

### **Habitat naturel ou semi-naturel**

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

**Hygrocline** : se dit d'une espèce qui apprécie un sol à tendance humide.

### **Impact**

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

### **Impacts cumulatifs**

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

### **Incidence**

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

### **Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

### **Karst (karstique)**

Le *karst* est le terme allemand qui désigne la région calcaire de la Slovénie que les habitants appellent Kras. A la fin du XIXème s, le géographe J. CVIJC y a décrit pour la première fois un type de modelé et d'hydrologie original. Le nom a été adopté par la communauté scientifique pour désigner l'ensemble des manifestations topographiques et hydrologiques spécifiques des milieux calcaires.

Les phénomènes dits *karstiques* sont liés à deux propriétés particulières du calcaire :

- solubilité (les carbonates de calcium entrant dans sa composition, sont dissous et entraînés par les eaux d'infiltration chargées en dioxyde de carbone).
- Perméabilité: des fissurations permettent à l'eau de circuler facilement dans le calcaire

### **Marnicole**

Se dit d'une espèce ou d'un milieu qui se rencontre de manière exclusive ou préférentielle sur des sols marneux (marne = roche sédimentaire à grains fins très tendre, mélange d'argile et de calcaire).

### **Mégaphorbiaie**

Formation végétale de hautes herbes (souvent à larges feuilles) se développant sur des sols humides et riches.

### **Mésophile**

Qui apprécie un sol moyennement ou bien drainé, c'est-à-dire un sol au gradient sécheresse-humidité moyen.

### **Mésotrophe ou méso-eutrophe**

Se dit d'un milieu moyennement riche en éléments minéraux nutritifs dissous. Sa productivité et son activité biologique sont moyennes (intermédiaire entre eutrophe\* et oligotrophe\*).

### **Mésoxérophile**

Qualifie une plante ou une communauté végétale liée à des milieux moyennement secs.

### **Mesures agri-environnementales**

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

### **Natura 2000**

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

### **Neutrophile**

Se dit de végétaux croissants dans des conditions de pH voisines de la neutralité.

### **Oligotrophe**

Très pauvre en éléments nutritifs, ne permettant qu'une activité biologique réduite.

### **Ombrotrophe**

Alimenté par la neige et les pluies, très pauvres en minéraux, donc oligotrophes acides

### **Structure porteuse**

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

### **Physionomie**

Aspect général d'une végétation.

### **Phytosociologie**

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

### **Pionnier(ère)**

Se dit d'une végétation ou d'une espèce qui colonise les terrains nus et participe ainsi aux stades initiaux de la mise en place des sols.

### **Population**

Ensemble des individus d'une même espèce, vivant en un même lieu et échangeant librement des gènes

### **Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)**

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

### **Première catégorie piscicole :**

Les cours d'eau classés en 1ère catégorie piscicole sont des cours d'eau de bonne qualité écologique accueillant notamment des espèces de salmonidés comme la truite fario.

### **Région biogéographique**

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, annonique, steppique et littoraux de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

### **Réseau Natura 2000**

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

### **Rhopalocère**

Signifie *porte massue*. Nom collectif pour désigner les papillons diurnes qui présentent en général des antennes grêles et terminées en massue.

### **Ripicole**

Se dit d'une espèce ou d'une végétation qui vit sur le bord de l'eau.

**Ripisylve**

La forêt riveraine, rivulaire ou ripisylve (étymologiquement du latin ripa, « rive » et sylva, « forêt ») est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau, la notion de rive désignant l'étendue du lit majeur du cours d'eau non submergée à l'étiage.

**Station**

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

**Taillis**

Peuplement forestier composé d'arbres issus de rejets et de drageons.

**Thermophile**

Se dit d'un milieu ou d'une espèce qui se développe de préférence dans des sites chauds et ensoleillés.

**Thermoxérocline**

Se dit d'un milieu ou d'une espèce qui a une légère préférence pour des conditions de vie sèches et chaudes.

**Thermoxérophile**

Se dit d'un milieu ou d'une espèce qui se développe préférentiellement dans des conditions sèches et chaudes.

**Touradon**

Grosse touffe (jusqu'à 1m de hauteur) résultant de la persistance au cours des années, de la souche et des feuilles basales sèches de certaines plantes (molinie).

**Turfigène**

Se dit d'une végétation qui produit de la tourbe

**UGB (Unité de Gros Bétail)**

Unité utilisée en statistique agricole afin d'unifier les différentes catégories d'animaux, et basée sur leurs besoins alimentaires.

**Xérophile**

Qualifie une plante ou une communauté végétale liée à des milieux secs, tolérant ou résistant à la sécheresse.

**Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)**

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

**Zones de protection spéciale (ZPS)**

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

**Zones spéciales de conservation (ZSC)**

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

# **BIBLIOGRAPHIE**

---

## **Etudes**

Etudes en environnement, GUINCHARD M & P - (2005) Inventaire et cartographie des habitats naturels des milieux ouverts d'Entrecôtes du milieu

ONF Agence Jura (2008) - Habitats forestiers du site Natura 2000 d'Entrecôtes du Milieu (2008)

B. TISSOT et V. SOCIE (2006) - Suivi entomologique (odonates et rhopalocères diurnes) du site Natura 2000 d'Entrecôtes du milieu – Réserve Naturelle du Lac de Remoray

---

Diren de Franche-Comté - Fiches ZNIEFF

Diren de Franche-Comté, ONCFS, janvier 2006, Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats

Document d'objectifs « Lac et tourbières du Trouillot, des Chasaux, du Canton des Croix et de Reculfoz » – 2008. Parc naturel régional du Haut-Jura

Document d'objectifs « Massif du Risoux » – 2004. ONF / Parc naturel régional du Haut-Jura

Document d'objectifs « Vallées et Côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen » – 2005, Parc naturel régional du Haut-Jura

Document d'objectifs « Plateau des mille étangs » - 2008, PNR des Ballons des Vosges

Espace Naturel Comtois (2007)- Programme régional d'action en faveur de l'Azuré de la Croisette en Franche-Comté - 6 p

Espace Naturel Comtois (1997) – Plan de gestion de la Tourbière des Entre Côtes, 70 p

FERREZ Y., PROST J-F et al (2001)... Atlas des plantes rares ou protégées de Franche-Comté - Naturalia publications - Société d'horticulture du Doubs et des Amis du Jardin Botanique - 312 p.

FRAPNA Ain et Groupe Ornithologique du Jura, Etude des oiseaux rupestres du territoire du Parc naturel régional du Haut-Jura — 2002-2003

Life forêts à tétraonidés du Jura (1998), Fiches Techniques / Orientations de gestion sylvicole tenant compte des milieux à tétraonidés

LPO - GNFC (2006) - Rapport intermédiaire - Oiseaux d'intérêt patrimonial dans le Parc naturel régional du Haut-Jura

MASSON N. et FLEURY Ph. (SUACI Alpes du Nord) et PLAIGE V. (Parc national de la Vanoise) (2000), Alpagnes et prairies de montagne – Un patrimoine biologique et agricole 2000, 60 p.

Muséum National d'Histoire Naturelle, ? – Cahiers d'habitats Natura 2000 : connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 4 : milieux agropastoraux – La Documentation Française.

Muséum National d'Histoire Naturelle, ? – Cahiers d'espèces Natura 2000 : La Documentation Française.

Office National des Forêts - Plans d'aménagement des forêts communales, (disponible dans les communes, les bureaux locaux de l'ONF...)

Régions Franche-Comté et Rhône-Alpes, Chambres d'agriculture Franche-Comté et Ain, SEMA, Etat, PNR du Haut-Jura, (2003) Contrat professionnel de progrès - Espaces pastoraux du massif du Jura, 58 p.

Synthèse BTS ACSE Levier (2005), Diagnostic environnemental et paysager du pâturage du Bayard

## **Etude forêt**

BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU J.C., 1997 - Nomenclature CORINE Biotopes, types d'habitats français - ENGREF - 217 p.

LEJEAN Y., AUGE V.- Habitats forestiers et associés à la forêt présents en Franche-Comté - Société Forestière de Franche-Comté – 114 p. + annexes.

Muséum National d'Histoire Naturelle, 2001 – Cahiers d'habitats Natura 2000 : connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 1 : habitats forestiers – La Documentation Française. Volume 1 : 339 p., volume 2 : 423 p.

Muséum National d'Histoire Naturelle, ? – Cahiers d'habitats Natura 2000 : connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 4 : milieux agropastoraux – La Documentation Française.

Muséum National d'Histoire Naturelle, 2004 – Cahiers d'habitats Natura 2000 : connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 5 : habitats rocheux – La Documentation Française. Volume : 381 p.

RAMEAU J.C., MANSION D. & DUME G., 1993 - Flore Forestière Française, tome 2 : Montagnes - Institut pour le développement Forestier, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts - 2421 p.

RAMEAU J.C., GAUBERVILLE C., DRAPIER N., 2000 – Gestion forestière et diversité biologique – Identification et gestion intégrée des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Volume France domaine continental – E.N.G.R.E.F. - O.N.F. – I.D.F.

ROMAO C., 1996 - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, version EUR 15 - Commission Européenne DG XI - 109 p.